

Bibliothèque numérique



**Mémoires de la Société française  
d'histoire de la médecine et de ses  
filiales**

*tome 1. - 1945.*

*Cote : Coll. de la Société française d'histoire de la  
médecine*



Avec l'accord de la Société française d'histoire de la  
médecine  
Adresse permanente : <http://www.biium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?msfhmx1945>

MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
**D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE**

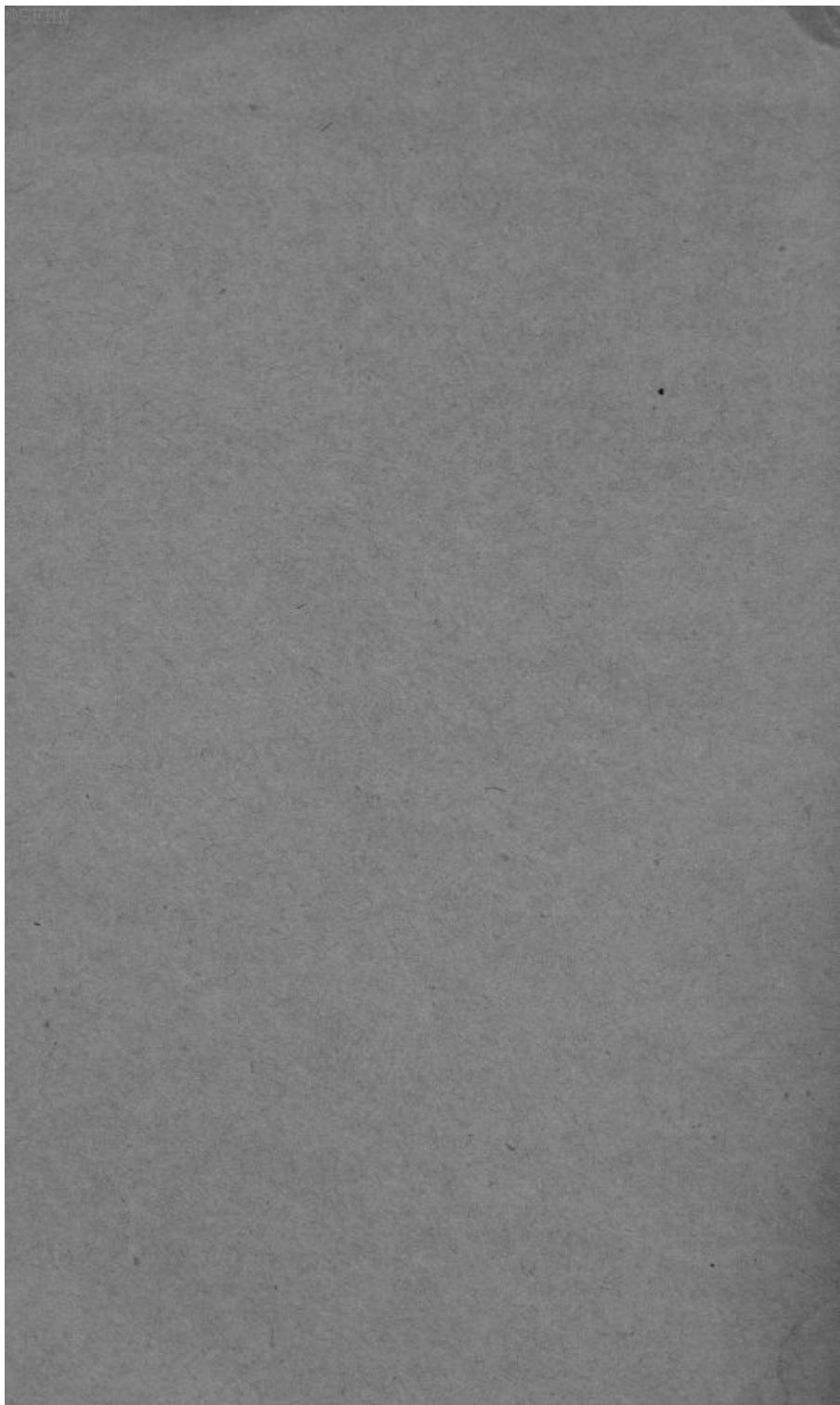
ET DE

SES FILIALES

TOME I



PARIS  
CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
66, Boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>)  
1945



MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

ET DE  
SES FILIALES

TOME I



PARIS  
CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
66, Boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>)  
1945





**HISTOIRE**  
**X DE L'AVORTEMENT PROVOQUÉ**  
**des**  
**ORIGINES à 1810**  
**par**  
**le Professeur LAIGNEL-LAVASTINE**

---

La criminalité est une notion sociale qui varie selon les époques et les civilisations.

Cette contingence éclate dans l'histoire de l'avortement provoqué. J'en indiquerai les grandes étapes depuis les origines jusqu'au Code Napoléon exclusivement. En effet, depuis sa promulgation en 1810 court la période encore actuelle de la législation juridique française (1).

Des origines à 1810, je distinguerai trois groupes de faits : l'avortement provoqué dans les anciennes civilisations, dans le monde gréco-romain et au cours de l'ère chrétienne, des Pères de l'Eglise à 1810.

L'histoire de l'avortement provoqué est beaucoup plus une question sociale, religieuse, philosophique, qu'une question médicale.

Elle en est d'autant plus intéressante, car elle met en évidence des idées sur l'avortement totalement divergentes selon les religions, les philosophies et les états politiques.

L'avortement, que nous avons à envisager, est l'expulsion prématurée du produit de la conception intentionnellement provoquée par la femme ou une autre personne avec ou sans le consentement de celle-ci.

Le paganisme considérait le produit de la conception comme faisant partie du corps de la femme.

---

(1) Rapport rédigé en janvier 1940 pour la séance de la Société de Sexologie consacrée à l'avortement et communiqué en novembre 1941 à la Soc. Franç. d'hist. de la médecine.

Au contraire, le christianisme, en raison de la doctrine de l'animation du fœtus, s'occupe avant tout de mettre celui-ci à l'abri de toute atteinte, d'où qu'elle vienne.

Enfin, relativement à la Société, l'avortement peut être considéré comme un acte nuisible à l'Etat, un crime contre la nation.

Ces différentes conceptions rendent compte de la différence des sanctions de l'infanticide et de l'avortement selon les civilisations.

Dans les sociétés primitives, l'infanticide, pratiqué par le père de famille, est la règle et dans la littérature nous voyons que le sacrifice d'Isaac et le sacrifice d'Iphigénie sont le souvenir de la terminaison de cette période.

L'infanticide, qui dérivait ainsi d'une nécessité de la vie collective, fut atténué et en quelque sorte perfectionné en devenant l'avortement.

Nous l'étudierons d'abord dans les anciennes civilisations et le monde gréco-romain, ensuite au cours de l'évolution du Christianisme.

#### 1<sup>e</sup> L'avortement dans les anciennes civilisations.

Ce qui caractérise la législation des peuples antiques de l'Orient, c'est le mépris qu'elle montre pour les enfants. Le droit de la famille est un véritable droit de propriété. Le père a le droit de tuer ses enfants. A plus forte raison, a-t-il le droit de tuer ceux qui sont à naître.

Les législations de l'antiquité, qui montrent peu d'intérêt pour la vie de l'enfant, n'ont jamais accordé une protection spéciale au fœtus.

Elles ne punissent que le tiers qui agit de son propre mouvement ; quant à l'avortement, commis par la femme sans le consentement de son mari, en principe la loi ne s'en occupe pas, considérant qu'il s'agit là d'une affaire privée.

En *Egypte*, d'après Diodore de Sicile et les 42 *livres sacrés de Thoth*, les lois sont empreintes d'un grand respect pour la vie humaine.

Tandis que les autres pays s'inquiètent seulement de leurs nationaux, en Egypte l'âme humaine est considérée comme ayant toujours la même valeur, quel que soit l'homme qui la possède : noble, esclave, citoyen ou étranger.

Une femme enceinte, condamnée à mourir, ne subit sa peine qu'après l'accouchement, non que le fœtus soit distinct de la femme, mais on ne peut punir d'un crime une femme grosse, car il est contre toutes les convenances de faire mourir un enfant qui appartient au père.

En *Mésopotamie*, le code d'Hammourabi, dégagé presque de toute idée religieuse, a un caractère purement social.

L'article 209 dit : « Si un homme a frappé une fille d'homme libre et a fait tomber son intérieur, il payera pour son fruit 10 sicles, 5 sicles pour une femme de classe inférieure (mouch kinou) et 2 sicles pour avortement d'une esclave. »

Dans la pensée sémitique, la vie embryonnaire n'est pas comparable à la vie humaine ; dans tout le droit babylonien, toute atteinte corporelle ne peut être expiée par une peine pécuniaire.

Déjà dans le code d'Hammourabi se trouve le même esprit, puisque dans les paragraphes 18 et 19, qui déterminent le taux de la composition, nous distinguons l'avortement provoqué intentionnellement qui entraîne une composition de 20 sicles, tandis que l'avortement résultant d'un accident n'a qu'une composition de 10 sicles d'argent. Un sicle d'argent était égal à un soixantième de mine et 60 mines équivalaient à un talent.

D'autre part, le *code hittite*, d'après les documents trouvés à Angora en 1906 et qui datent du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., établissait le taux de la composition pour l'avortement commis par un tiers et distinguait suivant l'âge de la grossesse : 5 sicles pour les 5 premiers mois, 10 sicles pour une époque plus tardive. Par contre, s'il s'agit d'une esclave, la composition est toujours de 5 sicles.

Il est remarquable de constater que, dans la deuxième partie du code hittite, cette distinction d'âge disparaît.

Les *lois assyriennes*, d'après les tablettes d'argile trouvées à Assur, donnent des détails relatifs aux délits commis par les femmes.

Particulièrement l'article 21 est ainsi conçu : « Si un homme a frappé la fille d'un homme libre et l'a fait avorter, on lui fera la preuve et on le convaincra. Il donnera 2 talents, 30 mines de plomb. On le frappera de 50 coups et il fera un mois de corvée royale. Cet article est à peu près analogue à l'article 209 du Code d'Hammourabi.

L'article 51 impose « le remplacement de l'être vivant ». La loi ne considère la réparation que du point de vue matériel. Un enfant égale un enfant.

D'après l'article 52, on paye moins quand la gestation est peu avancée.

Mais le texte qui doit attirer tout particulièrement notre attention est l'article 54, ainsi conçu : « Si une femme, de sa propre initiative, fait tomber la chose de son intérieur, on lui fera la preuve, on la convaincra, on l'empalera sur du bois, on ne l'ensevelira pas » et la même peine sera infligée à son cadavre, si elle vient à mourir par suite de ces manœuvres abortives.

En tout cas, ce qui est essentiel, c'est que cet article 54, conformément à l'esprit de toute la législation, n'a pour but que la protection des droits du père de famille contre la femme, qui, de son propre gré, se fait avorter. C'est en vertu du même souci que

le législateur infligeait, dans l'article 51, la peine capitale, quand le mari de la femme avortée n'avait pas d'autre fils.

*Palestine.* — Grâce à saint Jérôme, qui, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, a doté l'Europe latine d'une Bible, traduite directement sur les textes hébreuïques, connue sous le nom de *Vulgate*, nous possérons des témoignages précieux de la législation des Juifs relative à l'avortement.

Or, la loi de Moïse ne contient aucune condamnation contre l'avortement quand il est l'œuvre des parents. En effet, le patriarche a le droit de vie et de mort sur ses enfants. Il suffit de rappeler le verset 24 du XXXVIII<sup>e</sup> chapitre de la Genèse : Voilà qu'après trois mois on annonce à Juda cette nouvelle : « Thamar, ta belle fille, a forniqué et elle paraît enceinte. » Juda répondit : « Produisez-la en public, afin qu'elle soit brûlée. »

Pour rendre plus rare le meurtre des enfants, Moïse ordonne que celui qui veut tuer son fils pervers et rebelle ne fasse rien sans le consentement de la mère (Deut. XXI v. 18).

Cependant dans l'Exode (chapitre XXI) nous lisons : « Si des hommes se querellent et que, l'un d'eux ayant frappé une femme enceinte, cette femme accouche d'un enfant mort sans qu'elle meure, il sera obligé de payer ce que le mari de la femme voudra et qui aura été ordonné par des arbitres. » C'est alors l'avortement considéré comme une offense envers les parents.

Cet article est à peu près conforme à l'article 209 du Code d'Hammourabi. La seule différence consiste dans la manière de déterminer la composition.

De plus, si la femme en meurt, le coupable rendra vie pour vie, dent pour dent.

Donc, chez les Hébreux la destruction du foetus n'était pas considérée comme une perte de la vie humaine.

C'est la même opinion dans le Talmud, qui contient la tradition rabbinique jusqu'au V<sup>e</sup> siècle après J.-C. On n'y trouve aucune trace de punition d'avortement.

Il n'y a donc plus lieu aujourd'hui de tenir compte de l'opinion attribuée à Flavius Josèphe. Celle-ci résulte d'ailleurs d'une mauvaise traduction.

Dans la bonne traduction de Th. Reinach de 1930, l'interprétation est encore très douteuse.

*Inde.* — Dans la loi de Manou, livre sacré de l'Inde brahma-nique du XIII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., nous lisons : « Il doit faire la même pénitence (celle de l'homicide) pour avoir tué un foetus, dont le sexe était inconnu, mais dont les parents appartenaient à la classe sacerdotale ou étaient *Kshatriya* (guerriers) ou *vaisya* (commerçants ou agriculteurs). »

Dans l'Inde, l'avortement n'est même pas frappé d'une peine religieuse malgré que le texte qualifie d'impure une femme qui se fait avorter.

Mais elle est purifiée par un simple bain.

*Perse.* — Dans le livre sacré de Zoroastre, l'Avesta, au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la partie la plus importante est la Vendidâd formée de 22 chapitres ou fargards.

Au paragraphe 47 du fargard XV, nous lisons : « Si la fille se débarrasse de l'enfant, l'homme, la fille et la vieille sont également coupables du crime. »

On peut dire que le Livre sacré de Zoroastre est le seul monument de l'antiquité qui contient une désapprobation formelle de l'avortement. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là d'une simple règle religieuse, dictée probablement par le souci d'éviter les dangers qu'entraînent les pratiques abortives, et que le livre sacré n'envisage que le cas d'une fille qui, devenue enceinte, recourt à l'avortement.

Quant à l'avortement commis par une femme mariée, cette loi n'en dit rien ; elle se fie à la sagesse du père de famille. De plus, on ne sait rien de la date à laquelle ces sages dispositions, qui prouvent un développement considérable de la morale, ont été incorporées dans le texte de l'Avesta. Selon toute vraisemblance, il faut voir là une interpolation qui date de plusieurs siècles après J.-C.

## 2<sup>e</sup> Epoque Gréco-Romaine.

C'est en Grèce qu'est née l'idée métaphysique d'animation du fœtus adoptée par les Pères de l'Eglise et qui a transformé du tout au tout la législation de l'avortement. Cependant, au début, les Grecs n'avaient pas une opinion différente des autres païens. En effet, Platon, dans sa République, Livre V, rend obligatoire l'avortement de toute femme qui conçoit après l'accomplissement de sa quarantième année et Aristote, dans sa Politique L. IV, chapitre 14, écrit : « Quant au nombre des naissances, si les mœurs répugnent à l'abandon complet, et qu'au delà du terme formellement imposé à la population, quelques mariages deviennent féconds, il faudra provoquer l'avortement avant que l'embryon ait reçu le sentiment et la vie. »

Dans le *Théétète*, Platon écrivait encore : « Socrate, parlant des sages-femmes, nous dit : « Elles peuvent même, par des remèdes et des enchantements, éveiller les douleurs de l'enfantement ou les adoucir, délivrer les femmes qui ont de la peine à accoucher, ou bien faciliter l'avortement de l'enfant, quand la mère est décidée à s'en défaire. »

Aucune idée d'immoralité n'effleure la pensée platonicienne dans ce texte.

A Sparte, on préférait l'infanticide à l'avortement. La pensée grecque ne voyait aucune immoralité à permettre l'avortement,

car, selon les stoïciens, l'embryon n'était pas doué d'une vie propre.

Platon écrit : « L'âme est formée en dehors de l'utérus et l'enfant l'aspire avec son premier souffle. » Donc, l'embryon n'est qu'une partie du sein de la mère.

Cependant, après Platon, Aristote a formulé la théorie célèbre de l'animation du fœtus pendant la grossesse, qui a tout transformé.

Dans son Traité « de la génération des animaux », le philosophe stagyrite nous dit : « Il est impossible de considérer l'embryon comme étant sans âme et absolument privé de toute espèce de vie ; car les spermes et les embryons des animaux vivent tout aussi bien que les graines des plantes et, jusqu'à un certain point même, ils sont capables de fécondité.

« Il est donc bien évident qu'ils ont l'âme nutritive et que bientôt ils ont l'âme sensible. » Et, peu après, il dit : « D'où vient l'intelligence ? A quel moment, de quelle manière vient-elle dans les êtres qui participent à cette sorte d'âme ? C'est là une question des plus difficiles. (1) »

Ainsi, d'après Aristote, il y a trois espèces d'âmes. *L'âme nutritive*, qui existait déjà en puissance dans le sperme, se trouve, dès le commencement de la conception, dans l'embryon qui a la vie de la plante ; peu après, *l'âme sensitive*, qui fait l'animal, lui succède, et enfin à un moment, qui n'est pas déterminé, l'enfant acquiert l'entendement en devenant un être humain. Tandis que l'âme végétative et l'âme sensitive se produisent dans l'être, l'âme humaine seule vient du dehors et seule elle est divine, car son action n'a rien de commun avec l'action du corps. Même d'après cette théorie, il n'est pas prouvé que le fœtus reçoive l'âme humaine avant sa naissance.

Pour les stoïciens, comme l'expose Plutarque dans ses *Opinions des Philosophes* (V et XV<sup>e</sup>), l'embryon fait partie du sein de la mère, d'où il tombe au moment opportun comme les fruits, qui font partie des arbres, tombent quand ils sont entièrement mûrs.

Le développement comprend donc :

1<sup>o</sup> La période embryonnaire, qui est possible par le souffle vital qui se nourrit du sang maternel répondant à la fonction de croissance à la manière d'une plante ;

2<sup>o</sup> Le temps de la naissance : moment où le souffle vital devient âme par son mélange avec l'air froid extérieur, mélange qui se fait à la première inspiration (E. BRÉHIER, *Chrysippe*, IV, 1910).

On a voulu démontrer que l'avortement était puni en Grèce

(1) Barthélémy Saint-Hilaire, *Traité de la génération des animaux d'Aristote*. Paris, 1837.

en s'appuyant sur l'argument *a contrario* tiré de la République et de la Politique et également sur le serment d'Hippocrate.

Dans la République, Platon prévoit l'avortement pour toute femme de plus de 40 ans. Aristote dans sa Politique dit l'avortement nécessaire au-dessus d'une certaine densité de la population. Et le Serment d'Hippocrate défend au médecin de donner à la femme enceinte des médicaments abortifs.

Mais ces textes ne démontrent pas que l'avortement était conçu comme un crime.

Les Grecs distinguaient dans l'avortement celui du début de la grossesse et celui portant sur un embryon plus développé. Hippocrate conseille d'éviter l'avortement. Il ne semble pas que ce soit par scrupule de conscience, mais plutôt pour en prévenir les dangers. En effet, il trouve les dangers plus grands pour la femme qui avorte, les avortements étant plus pénibles que les accouchements.

D'autre part, il rappelle le fait suivant : « Une femme de ma connaissance, dit-il, ne voulait pas devenir grosse, afin de ne pas perdre de son prix. Je lui ordonnai de sauter de manière que les talons touchassent les fesses ; elle avait déjà sauté sept fois lorsque la semence tomba à terre avec bruit. » (Edit. Littré. T. VII, p. 491).

Pour soutenir que l'avortement était puni en Grèce, on a invoqué le discours de Lysias contre Antigène et également le *Pro Cluentio* de Cicéron. Voici son texte : « Je me souviens que, pendant mon séjour en Asie, une femme de Milet, gagnée par des héritiers subrogés, avait pris des potions qui la firent avorter et fut condamnée à la peine capitale, très justement à mon avis, puisqu'elle avait étouffé dans son sein l'espérance d'un père, le soutien de son nom et de sa race, l'héritier de sa maison et un citoyen promis à la République. »

Pour Cicéron, le crime n'était pas à l'adresse du fœtus détruit, mais du mari qui était privé de son héritier.

Cicéron compare l'acte de la femme de Milet avec le cas d'Opiniacus, qui avait empoisonné la veuve de son frère enceinte pour recueillir sa succession : « Combien plus atroce est le crime d'Opiniacus quoique de la même espèce ! Car enfin cette femme, en déchirant ses entrailles, a tourné sa cruauté contre elle-même ; mais Opiniacus est parvenu à la même fin par le meurtre et l'empoisonnement qu'il a exercés non sur lui, mais sur autrui. » Ainsi, c'est toujours la même conception ; le fœtus est considéré comme le produit de la mère.

Donc l'avortement est permis au moins avant l'animation du fœtus.

Selon la théorie d'Aristote, l'avortement est permis avant que l'embryon ait reçu le sentiment de la vie.

Selon certains auteurs, les Grecs faisaient une distinction suivant l'ancienneté du fœtus, mais ce n'est pas dans la pensée antique.

En effet, cette distinction peut être conforme à des dogmes religieux connus aujourd'hui, mais elle ne peut pas trouver place dans la pensée païenne. Ces auteurs oublient que Platon et Aristote prescrivent même positivement de laisser mourir de faim les enfants nés d'un commerce incestueux et ils conseillent l'abandon pour les enfants mal conformés. Ce n'est donc pas par un scrupule religieux qu'Aristote interdit l'avortement quand la grossesse est avancée, mais pour éviter les dangers courus par la femme.

Le Droit romain n'a jamais accordé de protection spéciale à la vie embryonnaire.

Cette inexistence de toute sanction pénale de l'avortement doit être expliquée notamment par l'idée que le *nasciturus* n'est pas un être humain. Il est bien connu que les Romains, s'attachant à la philosophie stoïcienne, considéraient l'enfant conçu comme une partie de la femme « *partus antequam edatur, mulieris portio est vel viscerum* ».

Ainsi, selon la remarque de Mommsen, l'homme libre en puissance est traité par celui, qui a la puissance sur lui, comme esclave, c'est-à-dire comme sa chose.

Si l'on parcourt l'histoire de Rome, on remarque qu'au début l'avortement était rare. Le malthusianisme était pratiqué au moyen de l'infanticide. C'est ainsi que, d'après la loi des Douze Tables, selon Denys d'Halicarnasse, le père gardait seulement trois enfants et avait le droit de tuer les filles moins une, qu'il conservait pour la reproduction. Il respectait les mâles à moins qu'ils soient monstrueux. S'il transgressait ces lois, il était condamné à perdre, au profit du trésor de guerre, la moitié de ses biens.

A la fin de la République, les ploutocrates sacrifiaient leurs enfants à la volupté.

Enfin, sous l'Empire, l'infanticide restait une pratique courante, si l'on en croit Tertullien : « Si je demande à ce peuple, disait-il, qui a soif du sang des Chrétiens, de déclarer combien il y en a parmi eux qui n'ont pas tué quelqu'un de leurs enfants au moment de leur naissance, que répondra leur conscience ? »

C'est que la maternité n'était plus qu'une gêne, mais le droit du mari était toujours conservé. C'est ainsi qu'un avortement, commis contre le gré du mari, pouvait entraîner la mort de la femme. Plus tard cette condamnation fut remplacée par une composition et une action pécuniaire *ex delicto* fut donnée au mari.

Au contraire, une femme libre (*sui juris*) avait pleinement le droit de se faire avorter.

Il résulte de ces différents textes que, dans la civilisation gréco-romaine, l'avortement était une pratique légale.

### 3° Répression de l'avortement dans les Sociétés chrétiennes.

L'Eglise, dès ses origines, condamne l'avortement d'une façon formelle. Les Pères de l'Eglise ont tiré leurs doctrines de la morale et des idées métaphysiques.

Au point de vue moral, la fornication simple est plus gravement coupable que le vol.

Saint Augustin écrit : « Toute femme, qui fait en sorte qu'elle ne puisse engendrer autant d'enfants qu'elle pourrait, se rend coupable d'autant d'homicides, de même que la femme qui cherche à se blesser après la conception. »

L'opinion de Lactance est catégorique : « Si quelqu'un ne peut, par pauvreté, élever ses enfants, mieux vaut qu'il contienne sa chair. »

L'idée métaphysique, sur laquelle se basent les Pères, dérive de l'opinion d'Aristote par l'intermédiaire de la version des Septante, Verset 23 du chapitre XXI de l'Exode : « Si l'enfant était formé, le coupable rendra âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent. »

Ainsi, pour le chrétien, l'âme créée par Dieu s'unit au corps de l'enfant conçu. Cette animation, qui se fait en un instant, ne peut être placée ni avant la conception, ni après l'accouchement (comme le croyaient les philosophes grecs) et comme l'âme du fœtus est chargée du péché originel, il en résulte que l'avortement est un crime plus grave que l'infanticide, qui au moins peut respecter les intérêts spirituels de l'enfant en permettant le baptême.

Cette idée que l'âme du fœtus avorté est privée de la vie éternelle remonte jusqu'au premier siècle du Christianisme. Salomon Reinach donne à l'appui de cette opinion ce passage de l'Apocalypse de Saint Pierre : « Il s'y trouvait (en enfer) des femmes ayant du pus jusqu'au cou et en face d'elles un grand nombre d'enfants, nés avant terme, qui pleuraient. Des langues de feu s'échappaient de ces enfants et venaient frapper les yeux des femmes : c'étaient celles qui avaient conçu et s'étaient fait avorter. »

Dans ce même esprit, Innocent XI lança l'anathème contre qui croit probable que tout enfant, dans le sein de sa mère, n'a pas d'âme raisonnable et qu'il en reçoit une seulement quand il est mis au monde ; en sorte qu'aucun avortement ne serait un crime d'homicide.

C'est que jusqu'alors les théologiens se divisaient en deux camps relativement à la date de l'animation du fœtus.

Pour les uns, selon saint Grégoire de Nysse, le corps et l'âme commencent d'exister en même temps. Cette théorie de l'*animation immédiate* est acceptée par Tertullien qui écrit : « Nous faisons commencer la vie à la conception, parce que nous soutenons que l'âme commence à ce moment. »

Mais on sait que le grand apologiste a enseigné, dans le même ouvrage *De anima*, la théorie du traducianisme d'après laquelle l'âme, comme le corps, est le fruit de la génération : des âmes du père et de la mère se détache le germe d'une âme nouvelle. Il y a donc deux espèces de semences : l'une pour le corps, l'autre pour l'âme, et ces deux espèces sont inséparables et contemporaines. Cette théorie fut condamnée par l'Eglise, d'après laquelle l'animation est le résultat de la création de l'âme par Dieu. Les Pères latins, pour mieux combattre cette hérésie, ont fixé l'animation à une date postérieure à la conception ; de cette façon, l'idée prédominante dans l'Eglise latine devint celle de l'animation médiate.

Celle-ci se base sur un passage de la Bible au chapitre XII du Lévitique. Dieu impose aux mères 40 jours de purification pour les mâles et 80 pour les filles.

Cette théorie s'appuie aussi sur Gratien et sur Dante. Gratien dit que Dieu a d'abord formé le corps d'Adam et qu'il lui a donné une âme après l'avoir pétrie du limon de la terre.

Et Dante, dans les vers 45 à 78 du chant 25 du Purgatoire, décrit la succession des diverses sortes d'âmes qui animent le fœtus au cours de la grossesse.

L'histoire du *Droit canonique* montre que l'Eglise primitive punit l'avortement sans s'inquiéter de la date de l'animation du fœtus.

Le Concile d'Elvire en 300 promulgue, au canon 63, que la femme adultère, qui avait fait mourir l'enfant, dont elle était enceinte, ne pouvait communier même à sa mort.

Le Concile d'Ancyre en 314 promulgue qu'une prostituée, qui détruit l'enfant conçu dans son sein, est excommuniée jusqu'à sa mort. Mais le canon 21 adoucit cette sentence et condamne seulement à divers degrés de pénitence pendant 10 ans.

Le Concile de Lerida, convoqué par Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths en 524, décrète au canon 2 : « Quiconque a cherché à faire mourir, soit après sa naissance, soit dans le sein de la mère, le fruit de l'adultère, ne pourra être admis à la communion avant 7 ans, et passera le reste de sa vie dans les larmes et dans l'humiliation. »

Enfin le Concile de Constantinople en 692 promulgue au Canon 91 : « Quiconque donne ou prend des remèdes, pour procurer un avortement, doit être puni comme meurtrier. »

Nous avons vu que, d'après l'opinion des docteurs de l'Eglise, il n'y a aucune différence entre le fait de s'opposer à la naissance d'une âme, ce qui constitue un homicide anticipé et d'arracher une âme du corps qu'elle anime, en commettant un homicide formel. Ainsi, contrairement aux Codes pénaux modernes, le Droit canonique ne s'intéresse qu'à l'âme de l'enfant.

D'autres ont demandé au moins la possibilité d'interrompre la grossesse avant l'animation du fœtus, quand il est évident que le développement de la grossesse aura comme résultat la mort de

la femme et par conséquent celle du fœtus. Mais le pape Innocent XI a condamné comme scandaleuse et pérnicieuse en pratique la proposition suivante : « *Licet procurare abortum ante animationem foetus, ne puella de prehensa gravida occidatur aut infameretur.* »

L'avortement volontaire, étant un homicide, ne peut être légitimé par aucune raison. C'est un principe moral d'une rigueur absolue. Il n'y a pas à alléguer un plus grand bien, le salut de la mère, l'intérêt de toute une famille, les besoins d'autres enfants qui seraient abandonnés dans la misère.

L'enfant, qui meurt sans baptême, meurt pour le ciel, malheur infiniment plus grand que la mort temporelle. D'où l'ordre de la charité exige que la mère accepte ce moindre mal, qui est la perte de la vie, plutôt que de causer indirectement mais sûrement ce mal beaucoup plus grand, qui est, en somme, la damnation de l'enfant.

Sous l'empire byzantin, on voit se produire une imprégnation réciproque de l'esprit juridique et de la conception chrétienne.

C'est ainsi qu'en 740 « *l'Ecloga legum Leonis et Constantini* » promulgue : « Si une femme se prostitue et, devenant enceinte, commet un attentat contre son propre sein, en vue de provoquer l'avortement, elle doit être bannie et fouettée. »

Au x<sup>e</sup> siècle, *l'Ecloga legum Leonis et Constantini* reproduit dans l'Epitome expositarum T. XLV, chapitre 7, sa promulgation : « Celle qui intentionnellement se fait avorter est considérée comme ayant tué l'enfant conçu. »

Cependant malgré la décision du Concile, qui avait siégé au Palais de l'Empereur, la législation civile n'a jamais assimilé complètement l'avortement à l'infanticide.

Chez les *Barbares*, au temps des invasions, la question se complique et la solution varie selon les coutumes.

Le premier Code germanique ou *Loi salique*, au titre XXVI intitulé : « De ceux qui auront tué de jeunes garçons ou de jeunes filles ou leur auront coupé les cheveux », reconnaît au père de famille le droit légitime de tuer ses enfants et de faire avorter sa femme, tandis que la *Lex Romana Wisigothorum*, la première loi civile qui accepte la thèse théologique, punit l'avortement commis par les parents en l'assimilant à l'homicide.

C'est la première manifestation répressive de l'avortement au moyen âge.

Charlemagne, dans ses *Capitulaires*, interdit l'infanticide.

Pour ce qui est de l'avortement, il reproduit la loi de Moïse suivant la version des Septante, sans ajouter de condamnation pour la femme qui se fait avorter. Mais, à cette époque les crimes, qui échappaient à la répression temporelle, étaient soumis à la répression spirituelle de l'Eglise.

Pendant les premiers siècles de la royauté française, aucune mesure n'est prise contre les femmes qui se font avorter. Ce n'est

que l'Eglise qui se préoccupe en France des femmes coupables d'avortement.

La peine canonique contre l'avortement est l'excommunication ; mais cette peine n'est infligée que lorsque l'attentat à la vie embryonnaire se commet après l'animation du fœtus. Ceci découle nettement du texte d'un Livre pénitentiel : « Si une femme enceinte fait périr son fruit avant 45 jours, elle subit une pénitence d'un an ; si c'est au bout de 60 jours, de trois ans ; enfin, si l'enfant était déjà animé, elle doit être traitée comme homicide. » Mais le pénitentiel remarque : « qu'il y a une grande différence entre la femme pauvre qui détruit son enfant à cause de la difficulté qu'elle aurait de le nourrir et celle qui n'a d'autre but que de cacher le crime de la fornication ».

Au XIII<sup>e</sup> siècle, d'après les *Etablissements de Saint Louis*, les grands crimes inexpiables sont la trahison, le rapt, l'arson ou incendie et l'encis ou scis. « Ancis si est fame enceinte quant l'en la fier, et ele muert de l'enfant. »

D'après saint Louis, tout homme, qui se rendait coupable de ces crimes, devait être traîné et pendu et tous ses biens étaient confisqués au profit de son seigneur haut justicier.

Dans les temps modernes, d'après l'ancien droit français, la justice royale traitait l'avortement comme l'homicide, mais il n'y avait pas de législation pénale.

D'après l'édit de Henri II, en 1556, sur le recel de la grossesse, une femme est incriminée si, non seulement elle ne déclare pas sa grossesse, mais si, après s'être délivrée de son fruit, elle le fait périr sans lui faire recevoir le baptême.

Voici un passage de cet édit d'Henri II : « Et, estant deuëment advertis d'un crime très énorme et exécutable, fréquent en nostre royaume, qui est, que plusieurs femmes ayans conçeu enfans par moyens deshonestes, ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, desguisent, occultent et cachent leurs grossesses, sans en rien descouvrir et déclarer. Et advenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis le suffoquent, meurtrissent et autrement suppri-ment sans leur avoir fait impartir le sain sacrement de baptême... »

Mais, dans la pratique, la jurisprudence était moins draconienne. En effet, pour qu'il y ait peine, il fallait réunir les conditions suivantes : le corps du délit, la preuve de la grossesse et de l'accouchement, que la femme n'ait pas déclaré sa grossesse, que l'enfant soit venu à temps, qu'il ait été privé de baptême et qu'il ait été privé de la sépulture chrétienne.

Si l'une de ces conditions manquait, le crime n'était pas prouvé.

Par conséquent, la voie était largement ouverte à l'indulgence et à l'acquittement.

En conclusion, la juridiction royale, en même temps qu'elle

se substituait aux tribunaux ecclésiastiques, respectait la tradition du droit canonique.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît le maximum de rigueur. Jousse, dans son *Traité de la Justice criminelle en France*, de 1771, dit qu'il y a trois manières de commettre l'avortement : en empêchant la conception ; en procurant la sortie du foetus déjà animé ; en forçant l'accouchement avant le temps. Ainsi les mesures anti-conceptionnelles empêchant la naissance d'une âme, la conclusion de ces trois manières est toujours la même, c'est-à-dire la mort par application de l'édit d'Henri II confirmé par l'ordonnance de Louis XV en 1735.

Les juristes furent terribles et, s'appuyant sur le droit romain, ils faisaient marcher devant eux la loi romaine, qui, d'après Esmein, semblait alors une morte auguste nouvellement sortie du tombeau.

En même temps, il y eut la reprise d'une vieille distinction du foetus inanimé ou animé selon la glose imaginée par Accurse : « *Ante quadraginta dies quia ante non erat homo, postea de homicidio tenetur.* »

Cette distinction dura jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cependant, on ne la retrouve pas dans le travail du chancelier d'Aguesseau « Sur l'Etat des Personnes » ; il n'admet aucune distinction d'après le temps de la grossesse. Mais il établit une distinction selon la qualité de l'auteur du crime, selon qu'il est commis par la femme enceinte, le mari ou un étranger et il écrit cette phrase : « Ce qui, en la personne d'un étranger n'est appelé qu'un homicide, mérite le nom de parricide en la personne d'un père ou d'une mère. » Et il reconnaît des circonstances atténuantes : intention de l'auteur, jeunesse de la fille, absence d'intention criminelle.

Cependant l'opinion religieuse persiste dans l'*Encyclopédie de jurisprudence de Bruxelles* : « Si on ne peut sauver la femme que par le sacrifice de l'enfant, la loi veut que la mère soit sacrifiée. »

Mais les Français, sous l'influence de la Révolution, dans le Code pénal de 1791 s'élèvent contre l'abus de l'édit d'Henri II. Déjà un jugement de 1761 du Parlement de Paris freinait les exagérations tirées de la théologie.

C'est ainsi que le Code pénal de 1791 laissa les femmes libres de disposer de leurs corps et, dans un exposé individualiste et libéral, renonce à toute répression contre la femme coupable de s'être provoqué à elle-même un avortement.

Cependant, ce Code pénal, dans son article 17 édicte : « Qui-conque sera convaincu d'avoir, par breuvage, par violence ou par tout autre moyen, procuré l'avortement d'une femme enceinte, sera puni de vingt années de fers. »

Ainsi, l'avortement commis par une femme enceinte sans complice reste impuni. C'est le commencement de l'évolution des

idées qui aboutira, en 1810, au Code Napoléon, qui marque la fin de cet exposé.

*En conclusion*, l'histoire de l'avortement provoqué est remarquablement intéressante, car elle est fonction des idées successives des peuples relatives à la valeur du fœtus au point de vue biologique, social, philosophique et religieux.

*Biologiquement*, le fœtus, parasite issu du père et développé aux dépens de la mère, est leur propriété. Cette idée biologique est à l'origine et à la fin de l'évolution circulaire de la question.

Chez le primitif et les civilisations antiques, le fœtus appartenait au père comme les enfants ; le père a le droit de les tuer ; mais, si un autre le fait, il doit en rendre compte au père.

Et aujourd'hui, certains admettent que la femme, maîtresse de son corps, a droit de vie et de mort sur son enfant dans son sein.

Au point de vue *social*, le droit paternel de vie et de mort sur ses enfants devient un devoir à certains moments de l'évolution des peuples, quand s'impose la limitation des éléments du groupe ethnique pour des raisons économiques.

Aujourd'hui, on retrouve cette cause du malthusianisme.

Au point de vue *philosophique*, la question s'est élargie et compliquée avec Aristote et sa théorie des trois âmes.

Avec les stoïciens et leur théorie de l'âme équivalente au *Ilvupax* la question était simple. L'âme entrait dans le corps du fœtus à la première respiration.

Mais, avec l'âme végétative d'Aristote, qu'acceptèrent les Pères de l'Eglise, la date, avant la naissance, de l'animation du fœtus devait être l'occasion de longues discussions et de conclusions pratiques capitales.

En effet, au point de vue *religieux, chrétien*, l'animation précédant la naissance, la question, en cas d'avortement, est de sauver l'âme. Si le baptême du fœtus est impossible, le péché d'avortement est donc plus grave que celui d'infanticide.

Pour la même raison, le choix entre la conservation de la vie de la mère ou celle du fœtus doit porter sur cette dernière.

On voit les multiples idées qu'un pareil sujet a soulevées au cours des temps. C'est une incidence favorable pour juger du cheminement de la pensée humaine. Ce n'est pas toujours très réconfortant.

Je serai satisfait si mon exposé, plus juridique que médical, a été assez clair pour vous en laisser un souvenir précis.

## SOURCES

- ARISTOTE.** — *Traité de la Génération des Animaux*, trad. par J. Barthélemy Saint-Hilaire ; Paris, 1837.
- ARISTOTE.** — *Histoire des Animaux*, trad. par J. Barthélemy Saint-Hilaire ; Paris, 1838.
- ARISTOTE.** — *Politique*, trad. par J. Barthélemy Saint-Hilaire ; Paris, 1838.
- BOUTON** (René). — *L'Infanticide* ; Thèse Paris, 1897.
- BROUARDEL** (P.). — *Cours de Médecine légale : L'Avortement*.
- CHAUVEAU** (Adolphe) et Faustin HÉLIE. — *Théorie du Code pénal* Paris, 1872.
- CUQ** (Edouard). — *Etudes sur le Droit babylonien* ; Paris, 1929.
- d'AGUESSEAU.** — *Oeuvres de M. le chancelier d'Aguesseau*, publiées par l'Abbé ANDRÉ ; Paris, 1759-1789.
- DIODORE DE SICILE.** — Trad. A. F. Miot ; Paris, 1834.
- DURAND DE MAILLANE.** — *Dictionnaire de Droit canonique* ; Lyon, 1770.
- DURET** (Jean). — *Traité des peines et amendes* ; Lyon, 1610 ; — *Encyclopédie de Jurisprudence* ; Bruxelles, 1777.
- GALLIOT** (Léon). — *L'Avortement criminel* ; Thèse méd., Lyon, 1884.
- HROZNY.** — *Code hittite* ; Paris, 1922.
- JOUSSE.** — *Traité de la Justice criminelle de France* ; Paris, 1771.
- MARTIN** (M. E.). — *L'Infanticide et l'Avortement dans l'Empire chinois* ; Paris, 1872.
- MONPIN** (René). — *L'Avortement provoqué dans l'antiquité* ; Paris, 1918.
- PELLETIER** (Madeleine). — *Le Droit à l'avortement* ; Paris, 1913.
- TARDIEU** (Ambroise). — *Etude médico-légale sur l'avortement* ; Paris.
- REINACH** (Salomon). — *L'Apocalypse de saint Pierre* ; Paris, 1893.
- SCHEIL** (V.). — *Recueil de lois assyriennes* ; Paris, 1921.  
— *La Loi d'Hammourabi* ; Paris, 1904.
- TANON** (Louis). — *Registre criminel de la Justice de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, du XIV<sup>e</sup> siècle* ; Paris, 1887.
- VERNES** (Maurice). — *Les Emprunts de la Bible hébraïque au grec et au latin* ; Paris, 1914.
- VERRIEZ.** — « L'Avortement criminel chez les Anciens et les Modernes », *Revue Scientifique*, 21 juin 1884.
- VIOLET** (Paul). — *Les Etablissements de Saint-Louis* ; Paris, 1881.
- ZANCAROL** (J. D.). — *L'Evolution des idées sur l'avortement provoqué* ; Thèse doct. en droit, Paris, Lipschutz, 1934.

*Compte rendu de la séance de novembre 1941  
de la Société Française d'Histoire de la Médecine*

M. Laignel-Lavastine fait l'*Histoire de l'avortement provoqué, des origines à 1810*, d'après un rapport rédigé en 1940 pour la Société de Sexologie.

L'auteur distingue trois groupes de faits : l'avortement provoqué dans les anciennes civilisations, dans le monde gréco-romain et au cours de l'ère chrétienne, des Pères de l'Eglise à 1810, date de la promulgation du Code Napoléon. Cette histoire est remarquablement intéressante, car elle est fonction des idées successives des peuples relatives à la valeur du fœtus au point de vue biologique, social, philosophique et religieux.

Biologiquement, le fœtus, parasite du père et développé aux dépens de la mère, est leur propriété. Cette idée biologique est à l'origine et à la fin de l'évolution circulaire de la question.

Chez le primitif et les civilisations antiques, le fœtus appartenait au père comme les enfants ; le père a le droit de les tuer ; mais, si un autre le fait, il doit en rendre compte au père.

Et aujourd'hui certains admettent que la femme, maîtresse de son corps, a le droit de vie et de mort sur son enfant dans son sein.

Au point de vue social, le droit paternel de vie et de mort sur ses enfants devient un devoir à certains moments de l'évolution des peuples, quand s'impose la limitation des éléments du groupe ethnique pour des raisons économiques. Aujourd'hui, on retrouve cette cause de malthusianisme.

Au point de vue philosophique, la question s'est élargie et compliquée avec Aristote et sa théorie des trois âmes.

Avec les stoïciens et leur théorie de l'âme équivalente au *Illeum*, la question était simple. L'âme entrait dans le corps du fœtus à la première respiration.

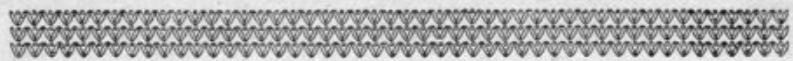
Mais avec l'âme végétative d'Aristote, qu'acceptèrent les Pères de l'Eglise, la date, avant la naissance, de l'animation du fœtus devait être l'occasion de longues discussions et de conclusions pratiques capitales.

En effet, au point de vue religieux chrétien, l'animation précédant la naissance, la question, en cas d'avortement est de sauver l'âme. Si le baptême du fœtus est impossible, le péché d'avortement est donc plus grave que celui d'infanticide.

Pour la même raison, le choix entre la conservation de la vie de la mère ou celle du fœtus doit porter sur cette dernière.

On voit les multiples idées qu'un pareil sujet a soulevées au cours du temps.

C'est une incidence favorable pour juger du cheminement de la pensée humaine. Ce n'est pas toujours très réconfortant.



X UN PRÉCURSEUR DU JOURNALISME THERMAL :

LE DOCTEUR ALEXANDRE TRÉSAL

*Ancien Inspecteur des Eaux de Salins-Moutiers*

par

le Professeur Eugène OLIVIER

En septembre dernier, faisant une excursion aux environs de Moutiers, j'entrai par hasard dans le cimetière du petit village d'Aigueblanche, lorsqu'une tombe attira mon attention ; elle portait en lettres d'or sur une plaque de marbre blanc les lignes suivantes :

AU DOCTEUR

ALEX. TRÉSAL

NÉ LE XXVI AOUT MDCCXXXVI

DÉCÉDÉ LE XX JUIN

MDCCCLXXVII

SES AMIS

A mon passage à Albertville, j'entrai chez mon ami le Dr Brachet pour lui demander s'il connaissait ce Docteur Trésal, s'il avait exercé dans la région et pour quelle raison ses confrères lui avaient élevé ce monument. Il me répondit en me tendant un livre de sa bibliothèque intitulé : « Œuvres du Docteur Alex. Trézal, ancien inspecteur des Eaux de Salins-Moutiers, précédées d'une notice biographique par le Docteur J. Ducrest, d'Albertville, 1 vol. in-12 de C. V. 396 pp. Moutiers, F. Ducloz, 1883 » et il ajouta : « Je tiens ce livre de mon père qui le considérait comme très curieux et très rare ». De fait, la bibliothèque de notre Faculté, pourtant si riche, ne le possède pas ; or, il renferme tant de détails inédits et intéressants sur la vie de nos médecins savoyards et principalement de nos médecins d'Eaux Minérales au milieu du siècle dernier, que je me permets de l'analyser brièvement pour notre société.

Alexandre Trésal était né à Bourg-Saint-Maurice, en Taren-

taise, le 26 août 1826, de Jean-Baptiste, ex-chirurgien dans les Armées françaises du premier Empire, praticien à Bourg-Saint-Maurice jusqu'en juin 1873, date de son décès à 80 ans. Jean-Baptiste Trésal a laissé lui-même divers ouvrages, parmi lesquels nous pouvons citer : 1<sup>e</sup> *Le Diguement de l'Isère*, poème couronné par l'Académie de Savoie le 22 août 1834 ; 2<sup>e</sup> un poème en cinq chants ; 3<sup>e</sup> une traduction en vers français des *Géorgiques* et des *Eglogues*, de Virgile.

Alexandre Trésal fit de solides études au Petit Séminaire de Moutiers, puis au Collège d'Albertville ; il s'en alla ensuite à Turin où il fut reçu Docteur en médecine le 21 juillet 1851 avec une thèse sur *l'Huile de Foie de morue*. Un an après, il quitta Turin et la clinique du Docteur Sperina, puis se rendit à Paris pour faire imprimer le fameux ouvrage de ce médecin sur la syphilisation, ouvrage pour lequel il avait écrit une préface. Il revint ensuite en Savoie s'installer à Moutiers où il exerça pendant 25 ans avec un entrain, une énergie et un talent peu communs. Le Docteur Ducrest le décrit ainsi : « D'une taille au-dessus de la moyenne, svelte, élancé, rehaussé encore par un long gibus légendaire, le teint mat, le nez droit, fin, sculpté dans le marbre, la barbe noire clairsemée et papillotante, la lèvre mince, l'œil d'un gris foncé, vif et brillant sous une arcade sourcilière fort velue et surplombant en corniche, comme pour voiler et adoucir l'éclat du regard, la démarche rapide et un peu saccadée, un peu sautilante, la parole nette, alerte, scandée, la voix sonore, mais barytonante et légèrement caverneuse, sortant d'une large bouche admirablement garnie par deux rangs de dents blanches rapprochées par le spasme habituel des muscles de la face, qui donnait à sa physionomie quelque chose de raide et en même temps de très mobile, tel était l'homme. C'était un de ces types qui sortent de l'ordinaire, qui frappent à première vue et s'imposent à l'observateur. »

Quittant Moutiers après ces 25 ans de pratique médicale, il devint médecin à Brides-Salins et, dès son installation, on le vit chaque année, avant l'ouverture de sa saison, se rendre à Genève et à Lyon pour stimuler ses confrères. Après chaque saison, il faisait un petit voyage d'agrément, mais conservait un train de vie modeste, car, disait-il :

*Esculape n'est pas un Dieu  
Qui prodigue ses biens  
A ceux qui font vœu d'être siens.*

Il gagnait avec désinvolture son pain quotidien et selon sa propre expression cherchait à ratrapper sans trop courir les 20.000 francs de ses études grâce à la naïade de Brides-Salins et à les repêcher dans l'eau salée. Bon vivant, grand mangeur, amateur de bons mots, de gais racontars, d'historiettes, il riait en

parlant, mangeait en riant, et au dessert lisait quelques fragments de vers ou de prose choisis parmi ses œuvres les plus récentes. Toujours respectueux de l'opinion des autres, tolérant, partisan de l'homéopathie, il cherchait à convertir ses interlocuteurs, mais avec savoir-vivre. Il se lança de bonne heure dans le ténébreux labyrinthe et dans les fantastiques féeries de la doctrine hanemannienne jusqu'au jour où l'illustre Burggraeve l'attira dans ses filets dosimétriques, mariage morganatique entre l'alopathie et l'homéopathie.

Trésal fut non seulement un praticien, il fut également un littérateur et un journaliste médical. Comme praticien, il appliqua sur une large échelle les droits et les devoirs du praticien, le droit de circuler jour et nuit par monts et vaux et le devoir de secourir les autres aux dépens de sa santé et de sa fortune. Il fit de la médecine en amateur plus qu'en amoureux de son art, c'était un dilettante. Souvent distrait par des préoccupations étrangères et littéraires, il improvisait un diagnostic d'intuition qui n'était pas toujours exact ; aussi eut-il quelques déboires dans cette ingrate médecine rurale et préféra-t-il la pratique balnéaire qui lui laissait plus de loisir.

A ce propos, le Docteur Ducrest trace ce tableau charmant des médecins de villes d'eaux en 1865 : « Médecins d'eaux, vous êtes l'aristocratie de notre profession. *O fortunatos ninium!* Vous êtes les privilégiés de la fortune et de l'art ; vous gagnez plus en trois mois que nous en trois ans. Vous nouez des relations faciles autant qu'éphémères. Vous obtenez des satisfactions et faites des cures inconnues à l'obscur praticien de campagne ; vous dirigez en vous promenant du bain et de la buvette au casino une armée de clients dociles, opulents, polis, convertis d'avance à vos inflexibles lois, heureux des prescriptions qui tombent comme des oracles de vos lèvres souriantes, des valétudinaires qui ont appris à leurs dépens le prix de la santé et la payent à beaux deniers sonnants, tandis que nous, pauvres hères, nous buvons le calice amer, nous concassons les pierres de la grand' route et le pain noir de nos chaumières que nous arrosons de nos sueurs. »

J'en demande pardon à notre aimable confrère Molinery, mais je n'ai pu résister au plaisir de vous citer ce petit tableau balnéaire.

Trésal, comme nous l'avons dit, avait à Brides-Salins de nombreux loisirs ; aussi passa-t-il ceux-ci à écrire un certain nombre d'ouvrages, les uns en prose, les autres en vers et à éditer en 1865 un « *Journal des Eaux Thermale de Tarentaise* » qui, malheureusement ne dura qu'une année (1865). Il y signa du nom de Docteur Solanum des articles humoristiques qui firent sensation à l'époque et allécha les gourmets de bonne cuisine littéraire comme les amateurs de haute sagesse et de finesse diplomatique. Après les huit numéros écoulés de son journal, il écrivit ceci : « Nous n'avons pu faire de la science pour la même raison qui

empêcha les habitants de la ville d'Eu de tirer du canon à l'entrée d'Henri IV, nous n'avons cherché qu'à faire connaître aux baigneurs les richesses que nous possédons, à leur prouver qu'il n'y a pas que des marmottes et des ramoneurs en Savoie et à les engager à faire connaissance avec les beautés que la nature a semées sur nos montagnes ». Le Journal ne reparut pas en 1866. Le 10 juin 1874, Trésal fit part au Docteur Guillaud, médecin consultant à Aix-les-Bains, de son intention de reprendre la publication car, écrit-il, « il est de fait qu'une colique n'a pas d'opinion politique, que le sulfure de plomb argentifère, le fer oligiste, le graphite, la vache tarine, les galgals et les menhirs n'ont aucun point de contact avec les cabinets ministériels qui se succèdent ». Néanmoins, la publication ne fut pas reprise.

Outre son *Journal des Eaux thermales de Tarentaise*, Trésal écrivit encore : ses « *Périples d'un baigneur en Tarentaise* » (Moutiers-Brides-Bozel-Salins). C'est là son œuvre capitale et vraiment pleine d'esprit. On y voit quelques aperçus sur les hôtels des villes d'eaux :

« Je n'aime pour ma vie ordinaire ni les hôtels, ni leurs tables d'hôtes où il faut vivre à heure fixe, manger aussi vite que le service le commande, sous peine de perdre sa part de victuailles, être gêné par un monsieur trop gros d'un côté, par une crinoline tapageuse et envahissante de l'autre côté, essuyer des conversations sur Mathieu de la Drôme, et n'être plus ni soi, ni à soi, mais une molécule intégrante de ce microcosme que constitue une table d'hôte. »

Sur les médecins d'eaux qui tiennent une pension, Trésal écrit : « le bonnet carré d'un docteur ne doit pas servir de couvercle à une casserole. » Sur les malades de villes d'eaux, il écrit : « Après le Père Abraham, qu'un bâlier de bon sens empêcha de devenir assassin, je ne connais personne de plus docile que le baigneur et le buveur d'eaux minérales ; c'est le cas de le dire pour celui-ci, surtout, il a toujours peur de se noyer dans son verre.

» — Docteur, combien de temps dois-je rester dans mon bain ? Trois quarts d'heure ? Une heure ? Le Docteur, voyant à qui il a affaire, réfléchit et formule cette sentence : 50 minutes. Le malade satisfait va s'immerger dans sa baignoire, fixe son chronomètre au clou et suit patiemment sur le cadran la marche des aiguilles jusqu'à ce que sa phrase aqueuse rencontre le point final.

» Docteur, combien de verres ? — Quatre pour commencer, de dix minutes en dix minutes et surtout promenez-vous. — Bien — et chacun de tirer de sa poche son Breguet pour ne pas outrepasser la minute sacramentelle. » On voit par là que Trésal était un pince sans rire ; il n'était pas commode aux gens qui marchaient sur ses agacins et il ne faisait pas bon de se frotter à sa carapace, mais le fond de son caractère était une bonté naturelle

et un vif sentiment de justice et d'honnêteté. Il eut également le mérite de faire connaître l'hydrologie minérale de la Tarentaise et fit son histoire depuis les Romains qui employaient les eaux comme moyen thérapeutique avant de les capter. Il nous raconte qu'en 1840, trois citoyens de Moutiers eurent l'idée de fonder à Salins un établissement qui en utilisait les bains d'eaux salées contre les ulcérations et les affections chroniques de la peau, mais les eaux de Salins furent pendant longtemps peu appréciées ; Trésal, dans son journal insiste sur le fait que les eaux de Salins sont les eaux de l'enfance, qu'elles réussissent admirablement dans toutes les affections lymphatiques qui la frappent ; c'est là leur vraie sphère d'affection, leur domaine de spécificité ; elles sont toniques et reconstituantes par excellence. Trésal nous donne aussi dans son journal et dans ses pérégrinations l'état de Brides en 1865 ; il apprécie les améliorations qui furent apportées à cette station à l'époque : arrivée des eaux dans des tubes fermés, captation d'un nouveau griffon, eaux arrivant aux malades sans avoir besoin d'être réchauffées, baignoires changées, douches parfaites, bancs de repos dans les allées. « Tel qu'il est maintenant, l'établissement de Brides avec sa position pittoresque, avec ses environs charmants, ses vents rafraîchissants, ses vues alpestres, est un petit bijou qu'une fée bienfaisante a laissé tomber au milieu de nos montagnes comme un cadeau de marraine. L'administration mérite la reconnaissance des baigneurs et, si elle n'a pas réalisé le desideratum, elle a eu au moins le mérite d'avoir cherché à s'en rapprocher et nous devons bien lui en savoir gré car

« Celui-là enlève tout point  
» Qui le doux à l'utile joint. »

Trésal parcourut aussi toute la Tarentaise pour y découvrir de nouvelles stations minérales, il insiste sur deux sources chaudes qui existeraient à Bonneval, au-delà de Bourg-Saint-Maurice et non exploitées ; sur une source d'eau froide, gazeuse et acidulée, bicarbonatée, bibasique, sodique et magnésienne avec carbonate de fer aux pieds du col de la Seigne. Enfin sur deux sources, l'une laxative au débouché du col du Petit Saint-Bernard, l'autre sodique dans le petit village d'Aigueblanche où il fut enterré.

On voit par là que Trésal fut un médecin d'eau actif et qui aimait son métier ; il mourut le 20 juin 1877 au sixième jour d'une fluxion de poitrine et ses amis lui élevèrent le monument dont nous avons déjà parlé.

Mais Trésal ne fut pas seulement un médecin d'eau, un journaliste thermal, il fut encore un philosophe et un poète ; il écrivit en effet des « paradoxes » et des poésies qui furent recueillies dans l'ouvrage du Docteur Ducrest ; il serait trop long de les analyser dans cette communication ; si celle-ci vous a intéressé, ses

— 22 —

œuvres philosophiques et poétiques seront l'objet d'une seconde communication.

Le Docteur Ducrest termine son éloge de Trésal en écrivant :  
« C'était un beau caractère, une personnalité marquante, laissant un grand vide par la large place tenue dans la société ; il a honoré sa profession, sa patrie et l'humanité tout entière.

---

**LE DOCTEUR TRÉSAL**  
*Humoriste — Philosophe et poète*  
 par  
 le Professeur Eugène OLIVIER

---

Dans ma récente communication, je vous ai montré que le Docteur Trésal de Brides-les-Bains fut un médecin d'eaux et journaliste médical distingué qui fit connaître les vertus des eaux minérales de la Savoie, principalement de la Tarentaise. Je voudrais vous montrer aujourd'hui qu'il fut également un humoriste, un philosophe et un poète. Si nous parcourons en effet la liste de ses œuvres, nous y voyons deux œuvres qui tiennent de la gouaillerie rabelaisienne ; il écrivit successivement : *De l'assainissement des campagnes par l'incendie* et *De la régénération de l'espèce humaine par la maladie des pommes de terre*. D'autre part, dans ses *Paradoxes* publiés dans la *Gazette Médicale de Lyon*, en 1865, il fit œuvre de philosophe et de moraliste : dans le premier de ses paradoxes intitulé « les Madeleines », il se fit le défenseur des prostituées et décrivit la lamentable histoire de toutes ces pauvres filles, les déclarant plus à plaindre que coupables. Comme le dit le poète

*Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe :  
 Qui sait sous quel fardeau sa pauvre âme succombe ;  
 Qui sait combien de jours sa faim a combattu,  
 Quand le vent du malheur ébranlait leur vertu ;  
 Qui de nous n'a pas vu de ces femmes brisées  
 S'y cramponner longtemps de leurs mains épuisées.*

Trésal montre que l'idée de la prostitution n'entre pas de toutes pièces dans la tête d'une jeune et belle fille, qu'elle y est amenée lentement par des excitations auxquelles elle ne sait quelquefois pas résister, ou par une misère poignante qui ne lui laisse d'autres alternatives que la couche de la honte ou la froide pierre de la morgue, la mendicité ou l'amour. Il conseille aux bourgeois de ne pas laisser monter le flot de la misère, car après lui vient la

débauche et qui sait si cette débauche ne souillera pas un jour le blanc satin des bottines de leurs chastes enfants. « Craignez — dit-il — de voir un jour la grande ombre de Phryné, posant son pied sur le dôme de Fourvières, vous lancer la malédiction vengeresse de celles qui ont eu faim et soif et à qui vous n'avez donné que le pain de la honte et le vin de l'orgie ignominieuse. »

Dans le deuxième paradoxe, Trésal prend la défense de la famille ; il se plaint dès 1865 que la famille est morte et qu'elle est remplacée par le régiment, le bureau ou le couvent ; pour lui, la mort de la famille a amené après elle de douloureux et navrants cortèges de misère et de maladie dont elle renfermait dans son sein la prophylaxie assurée. « Là où la famille, ce lien puissant qui fait d'un groupe d'affection un bouclier contre les mauvaises passions, un port contre la tempête et un asile pour les âmes ulcérées, là où la famille n'existe plus, que reste-t-il ? hélas ! nous ne le voyons que trop ; l'égoïsme sec et froid engendré par l'isolement, l'ataxie progressive du cœur par la débauche et l'abaissement de la dignité humaine par manque de sens moral ».

Il continue, en tenant pour responsable les parents : « On sème des melons, on plante des asperges, on en suit chaque jour les évolutions et vous n'avez pas le moindre souci de l'être humain que vous avez confié au sein de votre compagne ; celle-ci, oubliée de ses devoirs, ira se promener, se répandre dans les salons, dans des soirées fatigantes au milieu d'excitations de toutes natures. » Il reproche également aux femmes du monde de se désintéresser trop souvent de l'alimentation des nourrissons et pour s'éviter des corvées de prendre des nourrices qui les débarrassent pour une année de leurs nouveaux-nés. « J'ai quelquefois désiré être femme, en contemplant ce tableau toujours frais et toujours enivrant d'une jeune mère allaitant son fils. » Il trace ensuite le tableau de ces parents qui, après avoir confié leur enfant à la nourrice et à la bonne le mettent pensionnaire dans un collège pour s'en débarrasser à nouveau : « Le monde n'a que ce qu'il mérite ; celui qui sème dans l'égoïsme ne peut pas récolter de l'amour. »

Dans le quatrième paradoxe, il parle enfin de la misère de la profession médicale et nous montre que le tableau d'*Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès*, et qui figure aujourd'hui dans les collections de notre Faculté de Médecine à l'entrée du Cabinet de M. le Doyen, lui avait fait croire qu'un métier qui permet de refuser des présents devait être prodigieusement lucratif, mais, qu'hélas ! il a rapidement déchanté car, dit-il, ni son père qui, je vous le rappelle, était médecin aussi, ni lui n'ont jamais rencontré d'Artaxerxès :

« O rêve doré de mes vingt ans ».

Trésal fut enfin un poète ; le Docteur Ducrest nous conte que Trésal avait l'habitude, après un bon repas pris en compagnie de

ses amis, de leur lire des vers de sa composition et que dans toutes les réunions médicales de la région, il était célèbre par les poésies qu'il récitait volontiers et sans se faire prier. Cependant, dans ses œuvres complètes publiées par le Docteur Ducrest, nous ne trouvons que douze poésies ; la première est signée : Trésal (A. J. B.) élève de philosophie ; nous vous avouerons qu'elle est fort médiocre ainsi que la plupart des suivantes qui ne méritent pas de passer à la postérité ; deux cependant méritent d'être citées :

### LES NEIGES D'ANTAN

*A mon Père*

### LE PREMIER JOUR DE L'AN

(*Imitation de Villon*)

Où sont ces neiges chères  
Qui sur nos vastes prairies  
Etendaient leur manteau d'argent ?  
Au retour de l'hirondelle  
On les voit fuir devant elle.  
Mais où sont les neiges d'antan ?

Sur les cimes sourcilleuses  
De nos Alpes nuageuses  
Libre, je courais, jeune enfant.  
Montagnes, je vous regrette  
Et tendrement je répète :  
Mais où sont les neiges d'antan ?

Je te bénis, ô mon Père,  
Mais pourquoi ma pauvre Mère  
N'est-elle plus au jour de l'an ?  
Du rosier du cimetière  
Jaillit un trait de lumière  
Mais où sont les neiges d'antan ?

Salut — toi, nouvelle Aurore,  
Encore une année, encore  
Vient m'apporter un cheveu blanc.  
Je saluerai la vieillesse  
Et chanterai sans tristesse :  
Mais où sont les neiges d'antan ?

**MISERERE MEI**

Tous deux, hélas ! tous deux, hélas ! deux belles têtes blondes,  
 Comme un nid d'alcyons balloté par les ondes,  
 Leurs berceaux sont venus se briser sur l'écueil ;  
 De ce doux nid d'amour, il me reste un cercueil.

Où sont-ils, mes enfants ? Qui me rendra mes anges ?  
 Qui me rendra Joël ? Qui me rendra Sarah ?  
 Si joyeux le matin, si roses dans leurs langes  
 Ouvrant leurs beaux yeux noirs en me disant : Papa !

Sur leur lit doucement je reposais ma tête  
 Et leurs petites mains caressant mes cheveux,  
 Pour moi tous les matins étaient des jours de fête,  
 Dont je voyais briller le soleil dans leurs yeux.

Seigneur, que ta main soit bénie  
 Tu m'as durement châtié  
 Mais que ta tendresse infinie  
 Prenne ma douleur en pitié.

Seigneur, détourne ta colère  
 Du doux et paisible berceau  
 Où repose l'espoir d'un père.  
 Laisse-moi ce frêle roseau.

J'ai bien assez versé de larmes  
 Dans mes longues nuits sans sommeil ;  
 Seigneur, dissipe mes alarmes  
 Comme un doux rayon de soleil.

Il ne me reste qu'une branche,  
 Fais qu'elle devienne arbrisseau ;  
 Seigneur, abrite la pervenche,  
 Donne des ailes à l'oiseau.

Protège cette jeune mère  
 Qui te bénit dans sa douleur,  
 Si la racine fut amère  
 Fais que plus douce en soit la fleur.

*Octobre.*

**A. TRÉSAL.**

En guise de conclusion, je ne saurais mieux faire que de répéter avec le Docteur Ducrest : « Trésal, comme Zola, comme Gautier, comme tant d'autres, fait école : ce n'est pas un schismatique, c'est une individualité, un soliste, un écrivain personnel. Qu'il badine ou pontifie, qu'il flagelle les vices du siècle comme dans ses *Paradoxes*, ou qu'il emprunte la plume de Toepffer et le crayon de Gavarni, comme dans la *Géographie poétique de la France*, ou qu'il s'abandonne aux chants anacréontiques, comme dans l'*Epithalamie*, qu'il pleure la mort de ses enfants en strophes bibliques, comme dans « *Miserere mei* », ou rugisse en tigre du Bengale, comme dans la *Gitana*, qu'il plaisante malicieusement ses compatriotes comme dans sa *Bluette philologique*, ou qu'il rédige des articles humoristiques tels que ceux du journal de Brèdes-Salins, c'est toujours lui, c'est du Trésal, chaque ligne porte son empreinte et sa griffe . »

**L'OPERA POLYMORPHE DE MARCEL LERMOYEZ****A L'HOPITAL SAINT-LOUIS**

par

le Professeur Maurice CHEVASSU

Avant de le déposer au Musée de l'Hôpital Saint-Louis, auquel le destinent les enfants de Marcel Lermoyez, je présente à la Société le manuscrit superbement relié de l'Opéra Polymorphe, intitulé « Louis IX », dont Lermoyez écrivit la musique en 1883 et qui eut à Saint-Louis même, le 12 janvier 1884, une représentation unique qui fit à l'époque sensation.

Las de scarifier des lupiques dans le service de son maître Vidal, Marcel Lermoyez, alors interne de deuxième année à l'hôpital Saint-Louis, fut pris de l'idée quelque peu audacieuse de composer un Opéra. Son ami, Paul de Molènes, interne de la même promotion, et un externe, Riondé, se chargeaient d'écrire le livret.

En six mois, l'Opéra était terminé. Un autre amateur de musique, étudiant en médecine, André Lanteires, y avait ajouté la musique d'un ballet et celle d'un entr'acte.

Composer un Opéra est une chose, mais le faire jouer en est bien une autre, quand il s'agit d'agglomérer, en partant de rien, des chanteurs, des danseuses, un orchestre et de les faire répéter jusqu'à la mise au point finale.

Dans les mémoires qu'il écrivit au jour le jour pendant presque toute sa vie, Lermoyez a conté par le menu les difficultés de toutes sortes auxquelles il se heurta et dont il parvint tout de même à triompher.

L'autorisation de l'Assistance Publique de jouer un Opéra dans un hôpital avait été obtenue sans difficulté. Comme la représentation était donnée au bénéfice des malades, l'Assistance Publique accepta de fermer les yeux. Les initiales P. L. M. qui figurent sur la couverture de l'œuvre ont été en général interprétées com-

me signifiant : Pour les Malades, sans que je puisse affirmer que telle en soit bien l'origine.

Pour l'interprétation, Lermoyez ne s'était pas contenté de quelques internes à la voix sonore, ou de quelques instrumentistes médicaux. Il voulait le concours d'artistes classés, et vraiment il l'obtint au delà de toute espérance. Songez qu'il parvint à réunir huit artistes de l'Opéra, dont le Ténor Sellier, créateur de Sigurd, et une partie du corps de ballet, avec les sœurs Invernizzi. L'Opéra-Comique lui céda pour un soir et Fugère et Belhomme, Alice Lavigne, du Palais-Royal, Poirier, baryton des Bouffes, et Mlle Bribes, sa femme, exquis soprano, le comique Fusier étaient là. Ce fut un tour de force. Et que dire de l'orchestre, conduit par Denucé, avec ses trente musiciens et ses premiers prix du Conservatoire. Que dire surtout des répétitions de tout cet ensemble, quand on songe que, presque jusque vers la fin, elles eurent lieu dans l'appartement du jeune interne, sans que soit venu jusqu'à nous le souvenir des réactions de ses voisins.

La représentation avait été prévue pour le 29 décembre, et les programmes dont je vous soumets un exemplaire, composés par Meuriot, du Charivari, portent cette date. Mais à la première répétition d'ensemble, on se rendit compte que la représentation durera six heures au moins. Pour exécuter les coupures nécessaires, on dut reculer d'une quinzaine le grand jour.

Les journaux de l'époque nous ont laissé une description détaillée autant que pittoresque de ce que fut cette représentation unique. *Le Figaro*, sous la plume de Mortier, *Le Gaulois*, sous la signature de Raoul Toché, y consacrèrent plusieurs colonnes. Quant à *l'Illustration*, elle lui fit les honneurs illustrés de sa première page, la consacrant ainsi l'événement capital de la semaine. Heureuse époque!

Vous me dispenserez de vous narrer en détail le scénario de l'Opéra Polymorphe. Sachez seulement qu'il a pour prétexte la nostalgie de Saint-Louis et de Monthyon, tous deux statuifiés dans le vieil hôpital Saint-Louis. S'ennuyant sur leurs socles, ils en descendent pour faire connaissance avec l'hôpital. Dieu sait ce qu'ils y rencontrent, de la salle de garde à l'amphithéâtre, et ce qu'ils y peuvent entendre : chœurs de microbes, chœurs de galeux, pas des acares, valse du traitement énergique, et même chœur des macchabées. Il n'est pas jusqu'à Saint Louis lui-même qui ne se décide à entonner la ballade de la ceinture de chasteté. Cependant l'arioso des amours blessés, sans doute inspiré du tableau de Baron, avait été jugé trop leste et supprimé après la répétition générale. Tout finissait par un ballet au Paradis. Il paraît que le triomphe fut pour le trio des amputés : Sellier, Fugère et Belhomme y eurent un succès fou. Les décors avaient été brossés par un artiste de grand talent, Julien Le Blant. Dans la salle où l'on s'écrasait, spectatrices en grande toilette et spec-

tateurs en habit noir avaient versé pour les pauvres une somme de près de trois mille francs.

Certains penseront peut-être que Lermoyez eût pu faire meilleur usage de sa deuxième année d'internat. Ils montreraient ainsi qu'ils ignorent que Lermoyez a été conduit à la laryngologie par l'amour de la musique ; qu'il a commencé à manier le laryngoscope pour mieux comprendre le mécanisme du chant. N'a-t-il pas dans sa thèse : Etude Expérimentale sur la Phonation, œuvre fondamentale, tenu à rendre grâce au rôle que Fugère y a joué.

Si bien qu'il n'est pas exagéré de dire que l'Opéra Polymorphe représente le point de départ des travaux qui ont fait de Lermoyez le plus grand des laryngologistes français.

C'est pourquoi son beau manuscrit m'a paru digne d'être présenté à la curiosité de la Société d'Histoire de la Médecine.

(6 décembre 1941.)

X NOTE SUR QUELQUES LEPROSERIES DU BLESOIS

par

le Professeur LAIGNEL-LAVASTINE

---

Quand Mlle Marthe Cousin est venue me demander un sujet de thèse, je lui ai, selon mon habitude, demandé des renseignements sur ses origines et sa petite patrie. La sachant d'Oucques en Loir-et-Cher, je lui ai conseillé d'étudier les léproseries dans sa région.

Elle l'a fait avec grand soin et la collaboration des archivistes du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et de l'Indre. Elle a réuni beaucoup de documents originaux manuscrits inédits dans sa thèse que j'ai présidée en 1936 (1).

Les thèses passant souvent inaperçues, nous avons cru utile de présenter ici un résumé de quelques-uns des résultats de ces recherches.

Les sources manuscrites interrogées sont essentiellement les Archives du Loir-et-Cher, Séries A, B, C, E, G et surtout H, de 68 H. I à 79, H. 42 ; les Archives d'Eure-et-Loir, Séries G, E et H ; les Archives de l'Indre (Cartulaire de Lenoux, inventaire des biens du Chapitre (Levroux), Hôtel-Dieu de Vatan) et les Archives Nationales (M. M. 218 : état des Léproseries en 1673 et A. 4837).

Déterminer ce que fut exactement le Comté de Blois est fort difficile, les Seigneurs turbulents en ayant assez fréquemment fait varier les limites.

Philippe le Bel en 1296 le considère comme la réunion des Chatelleries de : Blois, Romorantin, Millançay, Les Montils, Château-Regnault, Châteaudun (2), Marchenoir, Fréteval.

C'est donc d'après Philippe le Bel que nous avons délimité le Blésois.

(1) *Marthe Cousin. L'Assistance Publique dans le Blésois avant 1789.* Thèse de Paris, 1936, N° 591, un vol. in-8° de 182 pages. (Le François.)

(2) Le Comté de Dunois a existé dès le haut moyen âge ; il disparaît au x<sup>e</sup> siècle, incorporé par Thibaud le Vieux au Comté de Blois ; son autonomie lui sera rendue au xiv<sup>e</sup> siècle par les Chatillon.

Voici quelques mots sur les léproseries de Saint-Lazare de Blois, de Châteaudun, de Lenoux, de Beaugency, de Nanteuil, de Romorantin, de Lanthenay, de Saint-Dié-sur-Loir, de Marchenoir, de Château-Renault, de Fontaine-en-Sologne, de Fréteval et de Chaumont-sur-Loire, Ecures, Congey et Vievy.

#### 1<sup>e</sup> BLOIS

Au début du douzième siècle, vers 1120, on construisit à Bois une maladrerie des libéralités de Thibaud, Comte de Blois et de l'Evêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, sur un terrain éloigné de la ville, concédé par ses propriétaires Pierre de Rutaye et sa femme.

En 1190, l'église de Saint-Ladre fut brûlée « la nuit de devant la Chandeleur et furent tous les biens, toutes les chartres et toutes les lettres brûlées et embrasées dont furent faits les vers qui s'ensuivirent » (1).

*M Semel C bis, bis quinque minus retinebis.  
Quod doleo fari, vidi tunc igne cremari.  
Ecclesiam sancti Lazari nox preypatienti.  
Nox Prey papenti puna tanti damna reparavit.  
Quae Lazari Sancti res Ecclesiam cremavit.*

Puis l'église fut réédifiée ainsi que le prouvent les vers suivants :

*Anno Millesimo bis C quartor quinque duodeno.  
Cessit P Lazari Prior, Noc templum fabricari.  
Fecit, et plurabona mente per omnia pura.  
Ut secum Christus maneat proscit chorus iste.  
Ejus a peccatis induge rex pretatis.*

Une bulle du pape de 1261 (2) recommandait Saint Lazare de Blois à la Charité Chrétienne et accordait des indulgences à ceux qui contribueraien à l'entretien et à l'agrandissement de cet asile.

Les progrès de la lèpre procurent de grands biens à la maladrerie, l'abondance des dons suivant l'évolution du fléau ; nombre de grands seigneurs même furent atteints.

Thibaud VI, Comte de Blois, mourut, disent les chroniques, de cette maladie.

Thibaud V affranchit le prieuré de toutes sortes d'impôts en 1190. Six ans plus tard la vicomtesse de Blois et son mari donnent chacun un setier de sel de rente annuelle.

En 1202, Louis I<sup>r</sup> concède à cet établissement les droits féo-

(1) BERNIER : *Histoire de Blois* (1660). Arch. de L.-et-Cher.

(2) Cf. *L.-et-Cher Historique*, Année 1892, Arch. de L.-et-Cher.

daux (1) d'une foire fixée au vendredi qui précédait le dimanche des Rameaux, avec tous les revenus de son comté, la veille, le jour et le lendemain de la foire.

Cette donation est datée de Zara où le seigneur guerroyait contre les infidèles, tandis que la lèpre désolait le camp des croisés.

Des terres sont léguées en 1211 par Hervé de Beauvoir et sa femme Hildegarde, plus tard par Geoffroy de Cormeray, G. Bissoli, Gauthier d'Avesne.

Une Charte de 1218 écrite à la Ferté-Villeneuil, résidence des Comtes de Blois, donne en concession perpétuelle 1.000 harengs et 100 litres d'huile à prendre sur le Tonlieu de Blois dans la première semaine de carême.

A la fin du treizième siècle les biens des plus petites maladreries rurales furent donnés à la léproserie de Saint-Lazare.

Le seul (2) registre existant encore des relevés des recettes et dépenses du Blésois pour le semestre du 25 décembre 1318 au 24 juin 1319 mentionne qu'il était alloué à Saint-Lazare par le Comte (3).

	Art.
XII livres .....	304
XX sous .....	328
LX sous pour une somme d'oile ( <i>sic</i> ) .....	357
1 millier de herents ( <i>sic</i> ) .....	924
VI muids 11 setiers de froment .....	1.172

Après la disparition presque complète de la lèpre, les maladreries presque désertes laissèrent les religieux sans occupation, mais possesseurs de richesses qui n'avaient plus d'emploi utile dans les hôpitaux.

Aussi au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Saint-Lazare était devenu un prieuré, et les religieux, n'ayant plus de malades à soigner, devaient seulement faire quelques aumônes pour rappeler le but charitable de la fondation (4).

Une ordonnance de François I<sup>e</sup> ayant, après des abus, remis aux laïcs la gestion des biens des hospices l'administration des possessions de Saint-Lazare fut alors confiée à deux bourgeois de la ville.

Une partie des revenus de Saint-Lazare devait être employée aux œuvres pieuses, les archives comportent une délibération du

(1) Louis I<sup>r</sup>, comte de Blois (Bernier).

(2) Les révolutionnaires ayant jugé bon de faire disparaître 69 Vol. provenant de la Chambre des Comptes de Blois.

(3) Ce relevé de comptes a été publié dans la *Revue des Sciences et Lettres de Blois*, 1901, Arch. départementales.

(4) Trouessart, manuscrit, relevé des comptes de l'Hôtel-Dieu de Blois (bibliothèque du Château).

Conseil de Ville en 1596 au sujet des secours que le prieur de l'ancienne maladrerie devait fournir à l'Hôtel-Dieu.

Cet hôpital recevait en moyenne de quatre à cinq cents écus par an et une certaine quantité de grain.

En 1659, les biens de l'ancienne léproserie servirent à doter l'hôpital général et ses bâtiments devinrent un lieu de retraite pour les Chanoines réguliers de Notre-Dame de bourg moyen.

Les revenus provenant des terres, maisons et prés s'élevaient à la Révolution à 5.901 livres 11 sols. Tous ces biens furent vendus révolutionnairement.

Il est intéressant de noter que sur l'emplacement de Saint-Lazare s'élève maintenant un vaste asile d'aliénés qui a ainsi retrouvé comme service hospitalier une affectation qui fut sienne pendant 400 ans.

## 2° CHATEAUDUN

La léproserie de *Châteaudun* est la plus anciennement connue de la région, puisque l'abbé Bordas dans une histoire du Dunois de 1850 mentionne qu'au x<sup>e</sup> siècle fut bâtie une église de Saint-Lazare destinée à desservir une maladrerie déjà fondée à cette époque. Les malades atteints de la lèpre possédaient donc, bien avant les croisades, dans le Comté de Blois, un asile où ils pouvaient se réfugier.

Un titre de 1140 (avant la convocation à la 2<sup>e</sup> Croisade), signé du Comte Thibaud IV, confirme le don fait par Renaud de Patay (surnommé Guiterne) à la maladrerie de Saint-Lazare « fondée devant la croix de saint Eman d'une terre de labour, de 2 bœufs, de 2 ânes à Machelain Ville, paroisse de Peronville, et de la dîme de cette terre. »

En l'an 1147 Gauthier d'Aunay fait don d'une dîme sur un champ qu'il possédait.

La maladrerie put subsister largement grâce à des dons faits par Thibaud IV, Louis son fils, Jean de Chatillon et ses successeurs. Elle fut gouvernée pendant quatre siècles par un maître des Frères dont les premiers aumôniers étaient de l'Ordre de saint Augustin.

La lèpre ayant disparu presque complètement, au xvi<sup>e</sup> siècle il n'y avait plus qu'un chapelain pour jouir des biens de cet hôpital, quand la Duchesse de Longueville fit affecter l'ancienne maladrerie aux Frères mineurs de l'Etoite Observance formés en Espagne en 1531. Ces Frères, introduits en France en 1592 et surnommés Récrolets, furent solennellement installés à Châteaudun, en 1608, où ils devaient entretenir une salle pour loger les lépreux, s'il s'en présentait.

## 3° LENOUX

*Lenoux*, par son étymologie même, apparaît intéressante pour l'histoire régionale de la lèpre.

Cette ville, anciennement murée et s'étendant jusqu'à la rue d'Indre-lès-Châteauroux, s'appela primitivement Gablatum, puis prit le nom « Castrum Leprosium ». Bernier en 1660 donne deux raisons différentes de ce changement de nom.

Pour certains : saint Sylvain y prêchant l'Evangile guérisait les lépreux en les faisant baigner en une fontaine, qui, dit-on au XVII<sup>e</sup> siècle, est à 1/4 de lieue de la ville et qui retient encore à présent le nom du disciple de J. C. » Pour d'autres, la ville ne prit le nom de Leprosium qu'après la guérison d'un lépreux par saint Martin.

En fait, il est hors de doute que la ville s'intéressa vivement au sort des malheureux malades puisque l'on retrouve dans ce qui reste de ses archives un article de 1263 relatif au « serment d'une femme qui s'entremeloit de geir (*sic*) du mal de saint Sylvain (1) (*sic*) et qui Proste (2) qu'elle ne guérira personne que le Seigneur ou quelqu'un des siens à peine de dix livres de Monnoye courante pour chaque opération ».

Une léproserie a dû exister très tôt à Lenoux. Il est malheureusement impossible d'en retrouver les traces. Un titre de 819 (regnante Rege Roberto) prouve qu'un Seigneur nommé Adon de Deols forma un Chapitre dans l'Eglise de Saint-Sylvain de Lenoux déjà fondée.

Les premières pièces relatives à la maladrerie de Lenoux remontent au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

Il est d'abord fait mention pour 1336 d'une donation d'un cens en rente annuelle ; puis d'un bail accordé par l'administration de Saint-Lazare en 1447. « A Jean Signec, d'une petite place à bâtir pour en payer 5 sols de rente et une poulle (*sic*) ».

Les pièces de 1532 - 1424 - 1554 - sont des baux relatifs à une métairie appartenant à Saint-Lazare ; deux de 1540 ont trait, la première, à une « plainte faite par l'administration contre des particuliers qui avaient coupé du bois dans les bois de Vullon (propriété de la léproserie), la deuxième à une autre « plainte » faite contre des « particuliers qui avaient fait pascager leurs bestes » sur des dépendances de la maladrerie (3).

(1) St S. Mal de St Sylvain ou lèpre.

(2) Proteste.

(3) Arch. départementale de l'Indre. Inventaire des biens du Chapitre. 1.741. Cote O, pp. 84, 85 et 86.

## 4° BEAUGENCY

*Beaugency*, Seigneurie fort ancienne, où Cuson I<sup>e</sup> fonda en 580 une Abbaye, fut acquise par Philippe Le Bel en 1291 et adjointe au Comté de Blois.

Une maladrerie était fondée en 1183 à l'extrémité du faubourg de la Porte de Vendôme ; en 1194 Robert des Epars la dote du « Moulin Paillard » à condition que son frère Raoul, atteint de la lèpre, soit reçu et traité dans la maison.

Thibaud V (1), Comte de Blois, par un titre de 1285 donne un droit de chauffage dans la forêt voisine.

Peu après un Seigneur d'Avaray fit don d'une métairie de 168 arpens à charge pour le Maître de Saint Ladre de lui faire servir tous les ans, le premier septembre, jour de la foire de Saint Leu, un banquet ainsi qu'à son « épouse accompagnée d'un page, d'un écuyer et de deux femmes de chambre » ; la nourriture des chevaux, chiens, lévriers et oiseaux devait le même jour être fournie par la léproserie.

Quand les biens de Saint-Leu furent réunis à l'Hôtel-Dieu, cette redevance fut convertie en une rente payable en argent par l'hospice (2).

La maladrerie était desservie par un maître de Saint-Lazare, des frères ou chapelains, qui célébraient les offices, et des sœurs vouées aux soins des malades.

Sous le règne de Philippe VI en 1343, les habitants de Beaugency furent investis du droit de nommer eux-mêmes le Gouverneur.

La maladrerie n'étant plus occupée, le Cardinal Du Perron, grand aumonier de France, rendit en 1615 l'ordonnance suivante :

« Jacques, Cardinal Du Perron, Archevêque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie, sur la requête à nous présentée par les habitants catholiques de Beaugency, tendant à ce qu'il nous plût leur octroyer la Chapelle maison et jardin des lépreux de la Maladrerie de Saint-Lazare dudit lieu, pour y faire bâtir un couvent de Capucins à condition de faire rebâtir une Chapelle et autant de logement pour les malades, et d'acheter pareille quantité de terre à la dite Maladrerie, afin que par l'exemple des bons prêtres, ils puissent être d'autant plus unis à la vie spirituelle et les hérétiques (3) de leur ville ramenés au giron de l'Eglise par leurs prédictions et leurs œuvres de piété.

Considérant combien grand peut être le fruit, qui proviendra d'une si haute et si louable entreprise, avons consenti et accordé, consentons et accordons par ces présentes qu'à l'endroit où est

(1) F. Arch. départ. (Preuves de Bernier).

(2) Essai historique sur Beaugency, Lorin de Chaffrin.

(3) Les habitants de la région de Beaugency adhérèrent en grand nombre au protestantisme.

maintenant le logis des lépreux, leurs cours et jardins les habitants fassent construire et édifier un couvent de Capucins ».

En 1662 la misère étant grande dans toute la France les habitants de Beaugency obtinrent que les revenus de la maladrerie fussent versés à la caisse des pauvres après avoir acquitté la pension des lépreux et les autres charges de la maison.

\*\*

Le XII<sup>e</sup> siècle vit s'élever dans cette province du Blésois, qui avait fourni de très importantes recrues aux guerres saintes, de très nombreux asiles destinés à recevoir les malheureux malades qui subirent les conséquences de ces lointaines expéditions.

Ne pouvant donner ici les documents nécessaires à l'histoire de chacune de ces maladreries, nous citerons pour attester leur existence les premières pièces connues.

#### 5° NANTEUIL

En 1128, Huges, Seigneur de Montrichard, avant de partir pour la Palestine fonda à Nanteuil (1) une léproserie ; après sa mort, survenue trois ans plus tard, sa femme continua à aider les pauvres malades de ses subsides.

Louis VIII dans son testament en 1226 l'inscrivit au nombre des deux mille maladreries auxquelles il léguait cent sols d'or.

#### 6° ROMORANTIN

Le Comte Thibaud V, Seigneur croisé, fonda vers 1190 à Romorantin (2) un hospice sous le patronage de St-Lazare. Sa place, comme pour tous les établissements similaires, fut marquée dans une situation isolée au nord ouest de la ville. Les successeurs de Thibaud lui donnèrent une portion de la dîme du blé et du vin avec des vignes et des bois, plus un muid de seigle à prendre sur les « Moulins du Monceau », une provision de cinq cents harengs, une certaine quantité d'huile et quelques autres rentes en nature et en argent. Ces rentes étaient régulièrement versées ainsi qu'en fait foi le relevé des Comptes pour le Blésois sous Guy de Châtillon en 1318.

#### 7° LANTENAY

Le Cartulaire du Lieu Notre-Dame mentionne l'existence en 1246 d'une grange appartenant à Saint-Lazare et située dans la paroisse de Lanthenay... grangiam sancti lazari.,, (3)

(1) Etude sur Montrichard et Nanteuil de C. Labreuille.

(2) Loir-et-Cher Historique 1891.

(3) Arch. du L.-et-Cher F° 21 du manuscrit des archives.

## 8° DIE-SUR-LOIR

Fondée en mai 1266 par Isambert de Saint-Dié, bailli de Chartres, et sa femme Marie la léproserie de *Saint-Dié-sur-Loir* fut dès 1297 unie en principe à l'Hôtel-Dieu de Blois (1). Toutefois l'union ne se fit pas immédiatement ; les habitants de Saint-Dié, désireux de garder leur asile, plaidèrent pendant trois siècles pour le conserver. Mais en 1590, un arrêt du Conseil mit un terme à ces débats en supprimant immédiatement la Maladrerie qui était d'ailleurs devenue inutile et déserte.

Dans la même paroisse que Saint-Dié, à *L'Ecuelle* fut créée une léproserie qui devint bientôt un petit prieuré de l'ordre de Saint-Augustin.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, elle fut annexée avec ses biens à Saint-Lazare-les-Blois ; cette dépendance est attestée par une pièce de 1369. (2)

## 9° MARCHENOIR

*Marchenoir*, proche de la Seigneurie de Beaugency et faisant partie du ressort de Châteaudun, possédait sa léproserie ainsi qu'en fait foi une pièce de 1190 (3) par laquelle Thibaud V, Comte de Blois, donne « un pressoir et tous les autres pressoirs qui s'y pourraient faire avec quelques autres droits ».

## 10° CHATEAU-RENAULT

Guy de Châtillon en 1318 faisait à « Gebrenot de la Maladrerie de Marcesnoir une rente de C sous ». Sur le relevé de ses dépenses pour le Comte de Blois Guy de Châtillon en 1318 allouait à la maladrerie de *Château-Renault* une rente de VI livres et lui donnait « à héritage le cens des près de Ronde, soit XII deniers ».

Un catulaire du XV<sup>e</sup> siècle (4) presque illisible parle dans une copie de la nomination d'un recteur en 1252.

On retrouve également des copies de lettres où des paroissiens de Macé reconnaissent avoir « reçu à titre de perpétuel héritage de Simon Clarambaud mestre de la Maladrerie et clerc de Monseigneur le Comte de Blois : Courtil, vignes, terres et bois. »

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Blois. Sommier des biens fonds 60. 130.

(2) Arch. Jonsenvault. Coll. de la bibl. de Blois (pièce originale sur parchemin).

(3) Preuves de Marchenoir. *L.-et-Cher Historique* 1899.

(4) Arch. départementales de L.-et-Cher 72, H. 1.

## 11° FONTAINE-EN-SOLOGNE

*Au sujet de la Maladrerie de Fontaine-en-Sologne il ne reste plus qu'un acte de 1317 (1) :*

« Maître Jean Bertran, Secrétaire du Roy, et maître de sa garde robe prend a rente de Georges Carré et Odin du Tertre tous les héritages et places de maisons appartenant à ladite Maladrerie — pour le prix et somme de dix sous tournois ».

Cette Maladrerie ne fut probablement pas affectée aux seuls lépreux mais dut très rapidement être assimilée à une Maison-Dieu. Un acte de 1484 laisse penser qu'il dut en être ainsi. Nombreuses furent les léproseries qui, élevées dans une région peu peuplée, servirent à tous les malades et qui même furent bientôt désertées.

## 12° FRETEVAL

Un cens de 1537 nous fait savoir qu'il existait à Fréteval (2) une maladrerie.

Pierre Lefort, Masson de Fréteval, prend à titre de rente annuelle et perpétuelle de Robert Graphard, Tanneur de Fréteval, la moitié d'un jardin sur la paroisse de Saint-Nicolas-de-Fréteval — chargé envers la maladrerie de cens — moyennant la somme de vingt sous tournois et 1 poule » — il promet en outre de faire bâtir sur le jardin une maison.

## 13° CHAUMONT-SUR-LOIRE

Par l'arrêt du Conseil de 1680, les maladreries de *Chaumont-sur-Loire, Ecures et Congey* (3) et leurs biens furent attribués à la commanderie des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

Le Commandeur François-Louis Rousselet de Château-Regnault affermait les biens de la maladrerie de Chaumont au prix de 24 livres par an (4) et ceux de la maladrerie de Congey moyennant 15 livres (5).

Le si intéressant registre des comptes du Blésois pour 1318 mentionne une rente de XXV sous faite à la maladrerie de Vievy, c'est le seul titre qui nomme la Maladrerie de cette petite localité.

L'histoire de ces maladreries est en gros partout la même. Nées individuellement par acte charitable du seigneur du lieu,

(1) Arch. départementales de Loir-et-Cher 76, H. 1.

(2) Arch. 77, H. 1.

(3) Trouessart. Arch. du Château de Blois.

(4) Bail du 4 novembre 1688.

(5) Bail du 19 mai 1692.

souvent pour hospitaliser les anciens combattants des croisades, elles forment autant de petits centres hospitaliers d'assistance disséminés dans tout le pays.

Puis à mesure que les ordres monastiques s'enrichissent et que l'organisation religieuse présente une structure de plus en plus hiérarchiquement administrative, les petites léproseries perdent leur individualité, sont absorbées dans les monastères ou les domaines du clergé séculier, un peu à la manière dont nous avons vu, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur le plan économique, les petits marchands absorbés par les grands magasins. Il suffit de rappeler le *Bonheur des Dames* de Zola pour marquer le caractère dramatique de cette absorption.



A PROPOS DE « L'EXPOSITION D'UNE BOITE OU MACHINE  
NECESSAIRE AUX HOPITAUX AMBULANTS  
A LA SUITE DES ARMEES, POUR LE TRANSPORT  
DES FRACTURES AUX EXTREMITES INFERIEURES »

par Pierre MANGIN  
Chirurgien en chef de l'Armée de Naples  
par  
M. Jean des CILLEULS

En 1807, Pierre Mangin, Chirurgien en Chef de l'Armée de Naples, imaginait au Quartier général d'Albano des « machines simples, peu coûteuses, faciles à fabriquer, à porter partout, et propres au transport des fractures aux extrémités inférieures (*sic*) ».

Leurs bons effets, surtout au siège de Gaète, à Castellone, Sessa, Capoue et Naples, l'incitèrent à en faire connaître les avantages aux membres de l'Académie Royale de Naples, le 28 mai 1807.

Elles furent adoptées, après examen et rapport des Inspecteurs généraux du Service de Santé et du Directoire des Hôpitaux militaires, par le Ministre de la Guerre, qui décida d'en doter les « ambulances à la suite des Armées ».

Tout récemment, nous avons reçu à titre de don, la communication de Pierre Mangin à l'Académie de Naples sur l'appareil d'immobilisation dont il est l'auteur. Elle fait l'objet d'une plaquette de dix-neuf pages, avec figures, éditée à Naples en 1807 par l'Imprimerie française. Nous croyons intéressant, du point de vue de l'histoire de l'appareillage en chirurgie d'armée, d'en résumer, ici, l'essentiel, en consacrant également quelques lignes à la mémoire de ce chirurgien militaire, mort au Champ d'Honneur au cours de la Retraite de Russie.

Pierre Mangin, dans sa communication, souligne d'abord tous les méfaits de la mauvaise immobilisation des membres fracturés et les inconvénients qui résultent de la pénurie de fourgons à la suite des hôpitaux ambulants.

« On est obligé, écrit-il, de se servir de mauvais chariots ou charrettes, de faire voyager les blessés dans de mauvais chemins, où ils sont exposés à des cahots et à des chocs dangereux, surtout pour ceux qui ont des fractures, particulièrement celles aux extrémités inférieures. »

« ... Combien de fois les chirurgiens n'ont-ils pas eu à se plaindre de la mauvaise position des membres fracturés et les blessés des douleurs qu'ils ont éprouvées sur les voitures, lors de leur arrivée dans les hôpitaux ; combien de fois n'ont-ils pas été forcés sur le champ de bataille de s'armer d'un couteau et d'une scie pour amputer les membres fracturés avec éclats, contusion et déchirement, qu'ils auraient conservés malgré ces désordres, s'ils eussent été dans un hôpital sédentaire ou s'ils eussent eu des moyens propres et convenables au transport des blessés ! Pour éviter les accidents produits par ce transport, on a inventé depuis longtemps des machines pour contenir fixes et immobiles les parties fracturées, mais même la boîte perfectionnée par Petit ne présente des avantages suffisants. Il s'agit, en effet, de faire voyager des fracturés avec le moins de dérangement et de douleurs possibles par des moyens simples, communs, très faciles à trouver et à transporter... »

Ayant ainsi posé le problème à résoudre, Mangin détaille la gouttière ou « boîte » dont il est l'inventeur et dont un menuisier de médiocre qualité peut fabriquer une centaine d'exemplaires en deux jours.

Cette boîte est composée de quatre pièces essentielles, auxquelles il faut ajouter trois autres, quand l'appareil est destiné à la cuisse.

Ces pièces sont les suivantes : 1° une semelle ou plantaire ; 2° une formant plancher ou fond, sur laquelle doit poser la face postérieure de la jambe ; 3° deux autres latérales, l'une interne ou tibiale, l'autre externe ou péronière... L'épaisseur des planches est d'un travers de doigt.

Ces différentes pièces sont liées ou « articulées » à l'extrémité par des cordons de fil ou de grosses ficelles, formant nœuds coulants à la partie antérieure du membre, l'expérience ayant montré que les charnières en fer, les gonds, ou les fiches sont incommodes.

L'appareil bien garni, avec de petits paillassons de balle d'avoine, peut servir non seulement à assujettir correctement les fractures pendant le transport, mais encore de moyen de traitement à l'hôpital. La mobilité des charnières permet, en effet, l'utilisation de l'appareil aussi bien à droite qu'à gauche.

A propos du traitement des fractures, Mangin fait remarquer « qu'il n'a point fait usage d'attelles à extension permanente les ayant vues plusieurs fois employées par des chirurgiens formés dans l'exercice de l'art, par les instituteurs mêmes, qui en ont trop exagéré ou préconisé les avantages. J'ai observé,

ajoute-t-il, que se bornant à l'effet des fanons ordinaires, elles ne remplissaient pas le but qu'on se proposait, c'est-à-dire, de vaincre l'action contractive ou rétractive des muscles, et qu'en remplaçant ce but, elles étaient suivies d'accidents fâcheux... C'est sans doute en réfléchissant sur ces causes d'irritation et d'accidents aux fractures des extrémités inférieures que Pott a très heureusement imaginé que, pour les réduire et les maintenir réduites, il fallait flétrir les membres fracturés au lieu de les étendre ; que, par cette situation, on mettait les parties molles dans le relâchement, ce qui évitait les efforts d'extension, de contre-extension et les accidents qui les accompagnent, ainsi que l'extension continue des muscles. Cette méthode de Pott a été adoptée et suivie depuis longtemps par les meilleurs praticiens, je l'ai employée avec beaucoup de succès depuis plus de 25 ans pour les fractures aux jambes ; je ne l'ai pas essayée pour celle des cuisses, pour la raison que ce qu'on peut gagner dans ces dernières par le relâchement de certains muscles, on le perd par la tension de leurs antagonistes... »

Mangin termine sa communication en détaillant l'observation de Charles de Lameth, qui fut traité par lui avec succès, suivant les principes de Pott, pour une fracture de la rotule par coup de feu reçue au siège d'York.

La qualité des services rendus par Pierre Mangin au cours de sa carrière de chirurgien militaire, nous fait un devoir d'en résumer les étapes, avant de clore ces quelques lignes.

Mangin était né à Rombas (Moselle), le 3 avril 1758.

Il était entré au Service le 1<sup>er</sup> juin 1773 en qualité de surnuméraire à l'Hôpital militaire d'instruction de Metz, où il ne tarda pas à devenir élève, puis premier élève faisant fonctions de chirurgien aide-major. Il fut nommé à ce grade au concours de 1779, après avoir remporté plusieurs prix.

Pendant son séjour à Metz, et en sus de ses fonctions à l'Hôpital Militaire, Mangin soigne les forçats de la Citadelle et fait également du service à la « renfermerie » des filles publiques et enceintes de la ville et des provinces voisines.

Le 2 avril 1780, il est affecté à l'armée de Rochambeau. Comme tel, il prend part à toutes les opérations actives de cette dernière. Il assiste au siège d'York, où il est chargé du service médical, du dépôt principal « de l'aile gauche », celui de l'aile droite étant confié à Robillard. Après le départ de Rochambeau, il donne ses soins aux malades des divers régiments stationnés à Philadelphie. Il quitte l'Amérique à la fin de juillet 1783, et est nommé, à sa rentrée en France, chirurgien major du Régiment du Mestre de Camp général de la Cavalerie par M. de Ségar. Il y sert jusqu'au 28 janvier 1792, c'est-à-dire pendant près de neuf ans et comme tel, séjourne plus ou moins longuement à Chinon, Paris, Nancy, Bar-le-Duc, St-Dizier, etc... car les changements de garnison sont chose fréquente à l'époque.

Mangin est ensuite, affecté comme premier chirurgien et professeur à l'Hôpital Militaire d'instruction de Lille, où il enseigne la chirurgie et soigne la plupart des blessés des Armées opérant dans le Nord. En 1806, il est détaché à l'Hôpital St-Ambroise à Milan, et chargé du service médical de la Garde de S.A.S. le Prince Vice-Roi d'Italie. Le 15 juin, il est nommé chirurgien principal à l'armée de Naples, dont il devient peu après le chirurgien en chef. C'est dans ces fonctions, qu'il soigne les blessés au Couvent des Augustines à Padoue.

Le 20 août 1809, nous trouvons Mangin à l'Armée de Réserve de l'Escaut, dite Armée du Nord, sous les ordres de S.A.S. le Prince de Ponte-Corvo.

Il stationne à Boulogne, inspecte les hôpitaux de Calais, Dunkerque, Bruges, Gand et Anvers, où il est envoyé par le Général Sainte-Suzanne pour organiser le service de santé.

En mai 1810 il rentre à l'Hôpital militaire de Lille, qu'il a quitté trente ans avant. Mais il n'y reste pas longtemps. Il est, en effet, nommé chirurgien en chef de l'Armée des Côtes de l'Océan en décembre 1811, et passe quelques semaines plus tard au quartier général du Corps d'armée de Mayence.

De là, il part en Russie où il meurt de froid pendant la retraite, sur le trajet de Kowno à Vilkoviski.

Ainsi se termine la laborieuse carrière de ce chirurgien militaire, ardent au travail et profondément dévoué à ses fonctions. Entré à 15 ans à l'Hôpital Militaire de Metz, il a donné à l'armée trente-neuf ans de sa vie. Il a versé deux fois son sang pour son pays, aux sièges de Lille et de Gaëte. Ses derniers jours ont été assombris par la retraite ; ils furent horriblement pénibles. Près de Vilna, le chirurgien Léonard a trouvé Mangin les pieds et les mains gelés, juché sur un cheval. Le chirurgien major Lambert l'a vu mourant à Kowno.

Ce sont les seuls et émouvants détails que nous ayons sur la fin glorieuse du Chirurgien en Chef d'armée Mangin.



## LA LIGATURE DES ARTERES

D'après PAUL D'EGINE

par

M. P. GALLOIS

---

Quand on parle d'Ambroise Paré, le titre de gloire que l'on revendique surtout pour lui c'est l'invention de la ligature des artères. Cependant ceux des médecins qui s'intéressent à l'histoire de leur art savent que cette pratique était connue des anciens. Celse la décrivait au siècle d'Auguste. Dans son livre V, chapitre XXVI, section 21, il étudie la guérison de l'hémorragie dans les blessures. Il conseille de bourrer la plaie de charpie, de mettre dessus une éponge trempée dans l'eau froide et de comprimer avec la main. Si c'est insuffisant il recommande de se servir de charpie imbibée de vinaigre. On ne doit employer ni rongeants, ni caustiques, ni escharotiques, quoique la plupart soient très propres pour cela ; si l'on est forcée d'y avoir recours, il ne faut utiliser que les plus doux. C'est alors qu'il parle de ligature « si, dit-il, l'hémorragie ne cède pas à ces moyens, il faut saisir les veines qui donnent le sang, les lier à deux endroits de part et d'autre de leur blessure, et les couper entre les deux ligatures, afin que les veines se rétractent sur elles-mêmes, et que leurs ouvertures se referment ». Dans ce passage, il emploie le mot *veine*, mais on doit entendre également *artère*. Celse ne faisait pas sans doute une distinction aussi précise que nous, entre les artères et les veines. En effet il donne le nom de *veines* aux vaisseaux sujets à la pulsation. D'autre part dans son introduction, considérant que les traitements des maladies doivent varier avec leurs causes, il étudie ces causes. Je ne puis refaire toute son énumération. Il me suffit de mentionner ce qui nous intéresse dans le cas particulier. « Si, dit-il, le vice est dans l'air inspiré ou si c'est dans le sang qui, passant dans les veines qui sont destinées à contenir cet air, etc. » C'est donc bien des artères qu'il veut parler dans ce passage. La physiologie de la circulation n'étant pas connue, on concevait mal les rapports de ces deux genres de vaisseaux. On admettait le passage possible du sang des

veines dans les artères. D'après Erasistrate, c'était ce passage, considéré comme anormal, qui était la cause de la fièvre. En somme en employant le mot *veines*, Celse voulait dire *vaisseaux*, et y comprenait à la fois les artères et les veines.

Archigène d'Apamée, contemporain de Trajan (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles) connaissait la ligature et l'appliquait dans les amputations. Voici ce qu'il en disait : « Il faut lier ou coudre les vaisseaux qui portent le sang à la partie qu'on doit amputer. »

Antyllos (III<sup>e</sup> siècle après J.-C.) traite les petits anévrismes des membres par la double ligature, au-dessus et au-dessous, suivie de l'ouverture du sac.

Aetius (V<sup>e</sup> siècle), plus avancé que Celse, sait faire la distinction entre les veines et les artères. Dans son *Tetrabiblos*, il indique les moyens d'arrêter les hémorragies artérielles, par la torsion (livre IV, sermon 2, chapitre 51) ou la ligature (sermon 3, chapitre 10). Voici en ce qui concerne la ligature comment il procède pour les anévrismes secondaires à une blessure de l'humérale au pli du coude, par suite d'une phlébotomie malheureuse. Il opère en deux temps. Il commence par sectionner l'humérale à la partie moyenne du bras entre deux ligatures. Puis il s'attaque à l'anévrisme du pli du coude : il l'ouvre sans avoir à craindre d'hémorragie, évacue les caillots, résèque la poche et lie les deux extrémités de l'artère qui aboutissaient à cette poche. Paul d'Egine devait plus tard simplifier cette intervention en supprimant la double ligature et la section préalable de l'artère saine à la partie moyenne du bras.

Paul d'Egine vivait probablement au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il est le dernier représentant de la médecine Hellénique avant la période arabe de l'histoire de notre science. Il nous en fournit en quelque sorte le résumé à son époque. Son œuvre comprend sept livres, c'est dans le IV<sup>e</sup>, et surtout dans le VI<sup>e</sup> qu'il parle de ligature.

Je possède du VI<sup>e</sup> livre consacré à la chirurgie l'édition publiée en 1855 par Briau, et contenant le texte grec établi, en confrontant les dix-neuf manuscrits qui se trouvaient alors à la Bibliothèque Impériale, ainsi que les deux éditions de Venise, et de Bâle. Ce texte est accompagné de la traduction française.

Pour le IV<sup>e</sup> livre j'ai consulté à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, l'édition latine d'Albanus Torinus (Bâle 1532). J'y ai vu au chapitre III, que Paul d'Egine savait faire la différence entre les hémorragies artérielles, et les hémorragies veineuses. Il disait en effet : « Tu discernerás si c'est une veine ou une artère qui donne le sang à ceci, que le sang de l'artère est d'ordinaire plus jaune, plus fluide, et qu'il est animé de pulsations, tandis que le sang de la veine est plus noir et n'est pas sujet au pouls. »

Mais comme Torinus, dans sa lettre dédicatoire servant de préface, déclare que les manuscrits qu'il a utilisés sont de vérité.

tables écuries d'Augias, qu'il y a fait de nombreuses amputations, des corrections, et des substitutions, j'ai voulu vérifier si la distinction des hémorragies artérielles et veineuses, étaient bien dans Paul d'Egine, ou si elle ne provenait pas de son traducteur. J'ai vérifié à la Bibliothèque Nationale, que l'édition latine de Gainter, ou Gonthier d'Andernach (Paris 1532) contient en effet le même passage. Non content de cela, j'ai voulu voir le texte grec de Paul d'Egine. Celui que j'ai eu entre les mains est un exemplaire de la réserve de la Bibliothèque Nationale, et qui a appartenu à Henri II dont il porte les armes. L'auteur de la publication est Asulanus (Venise 1528). Jusque là Paul d'Egine n'était guère connu que par des traductions latines, faites elles-mêmes d'après des traductions arabes. Or le texte grec contient bien en effet la distinction en cause. A la fin de la période Hellénique de l'Histoire de la Médecine, on savait donc que les artères contenaient du sang, et que ce sang avait des caractères différents de celui des veines.

Dans ce livre IV, Paul d'Egine pour arrêter l'hémorragie conseille la compression digitale. Si le vaisseau qui donne du sang est petit, qu'il s'agisse d'une veine, ou d'une artère on peut se contenter de bourrer la plaie avec une poudre (résine, fleur de farine, plâtre, etc.) « Mais s'il y a un gros vaisseau, dit-il, introduisez-y un crochet, tendez-le et comprimez-le légèrement. Quand le sang est arrêté, s'il s'est agi d'une veine, efforcez-vous de la contenir au moyen des mêmes médicaments placés en deçà d'une ligature. Mais s'il s'agit d'une artère, vous ferez l'une des deux opérations : ou bien vous mettrez une ligature, ou bien vous réséquerez la totalité du foyer de l'hémorragie, et de cette façon vous vous opposerez à l'effusion du sang. Souvent nous nous efforçons de placer un fil même autour de grosses veines et de les réséquer toutes, particulièrement les veines transverses... Mais il sera plus sûr de faire l'un et l'autre : de mettre un fil à la racine même du vaisseau et d'exciser le foyer qui donne du sang. »

Dans son livre VI, sur la chirurgie, Paul d'Egine parle de ligatures dans plusieurs chapitres. Voici les divers passages qui concernent cette question.

Chapitre V : *de l'angiotomie, et de la cautérisation.* — Dans l'hémicranie et les fluxions de la tête on sectionnait les vaisseaux, Paul d'Egine, employant le terme *Angéia* ne fait pas la distinction entre veines et artères. Voici ce qu'il dit : « S'il est gros (le vaisseau) on passe dessous une aiguille enfilée d'un lacet double, ou d'un fil de lin écru ou de quelque autre fil fort, et lorsque le vaisseau, d'abord coupé droit avec un phlébotome, aura donné une suffisante quantité de sang, nous lierons la partie dénudée à ses deux extrémités, puis nous enlèverons la partie intermédiaire, soit tout de suite, soit à l'époque de la résolution. »

Chapitre XIX, *du staphylôme.* Paul d'Egine, écrit : « Après avoir avec une aiguille traversé la base du staphylôme de bas en

haut, il faut en faire passer une seconde munie d'un fil de lin double, en partant de l'angle le plus à notre portée, et allant vers l'angle opposé, à travers la même base du staphylôme, puis la première restant en place, on coupe l'anse du fil, et on lie les deux moitiés supérieure et inférieure du staphylôme avec les fils correspondants. Ensuite on enlève l'aiguille et l'on applique de la laine trempée dans un blanc d'œuf. »

Chapitre XXV : *des strumes*. Quand on veut enlever des strumes, Paul d'Egine recommande bien d'éviter les artères carotides et les nerfs récurrents. Voici ensuite ce qu'il écrit : « Si, comme cela arrive souvent, nous soupçonnons qu'il y a un ou plusieurs gros vaisseaux à la racine de la strume, nous ne la couperons pas à sa base, mais nous la saisirons dans un fil, afin qu'elle puisse tomber spontanément peu à peu et sans danger. »

Chapitre XXXVII : *de l'anévrysme*. C'est dans ce chapitre que l'on trouve le plus de précisions. On savait très bien que l'anévrysme siégeait sur une artère. Paul d'Egine, n'opère pas les gros anévrismes du cou, des aisselles, ou des aines, mais ceux de moindre volume de la tête, et des membres. Voici sa description : « Si la tumeur a lieu par dilatation, nous faisons une incision droite à la peau suivant la longueur de l'anévrysme, puis tenant ouverte avec les crochets les lèvres de la plaie, ainsi que nous l'avons dit au chapitre de l'angiotomie, nous disséquons et séparons les parties avec le scalpel, de manière à mettre à nu l'artère, ensuite nous la lions avec deux fils passés au moyen d'une aiguille, et après avoir d'abord ouvert avec le phlébotome la partie de l'artère située entre les deux fils, et avoir vidé tout ce qu'elle contient, nous employons le pansement suppuratif jusqu'à la chute des fils. Mais si l'anévrysme provient de blessure d'artère, il faut à l'aide des doigts saisir avec la peau tout ce qu'on peut prendre de l'anévrysme, ensuite passer une aiguille munie de deux fils au-dessous de ce qui reste, puis couper l'anse avec des ciseaux, et lier ainsi la tumeur avec les deux fils, d'un côté et de l'autre, comme nous l'avons dit au sujet du staphylôme. Si l'on craint que les fils ne glissent, il faut passer une autre aiguille, munie également de deux fils dans le même endroit que la première, et après avoir coupé l'anse, on lie ainsi la tumeur avec quatre fils, puis ouvrant cette tumeur par le milieu, on évacue le sang, et on coupe la peau superflue, laissant seulement la partie qui est liée. » Comme on le voit, Paul d'Egine fait une distinction entre les anévrismes spontanés où la ligature porte exclusivement sur l'artère, et les anévrismes traumatiques où elle englobe à la fois l'artère et les tissus environnants.

Chapitre LI. : *de l'exomphale*. — La tumeur peut être formée, d'après Paul d'Egine, par l'épiploon, ou l'intestin, par de l'humeur, du sang, de la chair, de l'esprit (*pneumatos*). Voici sa

technique : « Nous faisons une incision circulaire autour de la tumeur, puis soulevant celle-ci par le milieu avec un crochet, nous placerons une ficelle de lin ou une corde de boyau dans l'entaille, et nous serrerons cette ligature avec un nœud, car étant ainsi retenue elle ne pourra s'échapper en glissant. Alors nous ouvrirons par son sommet la tumeur ainsi étranglée, et nous introduirons le doigt index pour rechercher soigneusement si une circonvolution intestinale, ou une partie d'épiploon n'a pas été en même temps serrée. Si l'intestin est pris, nous relâcherons l'anse de la corde et nous le repousserons à l'intérieur ; si c'est l'épiploon, nous l'attirons et nous coupions la partie inutile, après avoir lié les vaisseaux qui interviennent, comme cela est naturel. Ensuite prenant deux aiguilles munies d'un fil simple nous les poussons en forme d'X par l'entaille circulaire qui a été faite, et ayant coupé les anses des fils, nous faisons la constriction avec leurs quatre chefs, comme nous l'avons dit au sujet de l'anévrysme. »

Chapitre LXIV. : *du cirsocèle, et du pneumatoцèle.* — Le cirsocèle est la varice des veines du testicule. On met à nu les vaisseaux, et on opère comme il est dit dans le chapitre concernant l'angiotomie et les anévrysmes. « Nous faisons passer, dit l'auteur, au-dessous des vaisseaux une aiguille munie d'un fil double et, après avoir coupé l'anse du fil, nous lions les vaisseaux aux endroits où commence et où finit leur dilatation. Alors nous faisons dans le milieu une incision droite et après avoir évacué le sang coagulé, nous appliquons le pansement suppurratif. »

Le pneumatoцèle serait, d'après Paul d'Egine, un anévrysme des artères du testicule. Il opère comme pour le cirsocèle, contrairement à l'opinion de Léonides, lequel conseille de ne pas intervenir par crainte d'hémorragie.

Chapitre LXXXVIII. : *de l'extraction des traits.* — C'est le chapitre le plus développé de tout l'ouvrage. Voici ce que dit Paul d'Egine au sujet de la ligature. « Si le trait est enfoncé dans quelqu'un des gros vaisseaux, tels que les jugulaires profondes, ou les carotides, ou les grandes artères des aisselles et des aines, et que son extraction menace d'une abondante hémorragie, il faut d'abord lier les vaisseaux avec des fils de chaque côté de la blessure, et faire ensuite l'extraction du trait. »

Par contre dans le chapitre LXXXIV, assez court d'ailleurs, consacré aux *amputations*, Paul d'Egine ne parle pas de ligatures. Voici ce chapitre en totalité. « Parfois les extrémités, c'est-à-dire, la main ou le pied se putréfient de telle sorte que les os eux-mêmes se carient, soit qu'une fracture ait eu lieu par suite d'une cause proctabarctique (externe), soit que ces organes se putréfient par suite d'une cause proégumène (interne), il devient nécessaire de les scier : mais on doit d'abord isoler les os des parties qui les entourent. Toutefois, comme en opérant tout

d'abord cet isolement, on court le danger d'une hémorragie parce que l'emploi de la scie exige un temps assez long, c'est avec raison que Léonides ne coupe pas tout de suite toutes les parties, à moins qu'elles ne soient entièrement putréfiées, mais il coupe d'abord jusqu'à l'os les parties où il pense qu'il n'y a pas de nombreuses grosses veines, ou artères ; ensuite il scie l'os aussi vite que possible après avoir entouré les parties coupées de chiffons de toile de lin, de peur que la scie venant à les déchirer ne cause des douleurs ; puis alors coupant le reste, il applique sur les vaisseaux des cautères incandescents pour arrêter l'hémorragie, et après avoir pansé et bandé convenablement, il emploie les remèdes suppurratifs. » (traduction R. Briau). Paul d'Egine ne semble pas avoir d'expérience personnelle puisqu'il invoque l'exemple de Léonides.

Telles sont les citations que l'on peut tirer de la Chirurgie de Paul d'Egine. On remarquera, avec quelque surprise sans doute que, à part le court passage ci-dessus, l'auteur donne relativement peu de détails sur la ligature des vaisseaux à l'intérieur des plaies saignantes, ce que Celse, au contraire, avait exclusivement envisagé, et ce qui sera la préoccupation toute spéciale d'Ambroise Paré.

Paul d'Egine emploie la ligature, nettement pour les artères, à propos de l'anévrysme, et de ce qui appelle pneumatocele et qui serait l'anévrisme des artères du testicule. Il l'utilise aussi pour les veines dans le cas du cirsocèle qui est la varice des veines de ce même organe. Il y a recours pour les vaisseaux en général, sans spécifier s'il s'agit d'artères ou de veines pour le traitement de l'hémicranie, et des fluxions de la tête. Enfin il recommande la ligature en bloc des tissus, et de façon préventive pour empêcher des hémorragies qui pourraient survenir en cas d'exactions de staphylomes, de strumes, d'exomphale ou même des traits.

Pour opérer la ligature, Paul d'Egine dispose de diverses techniques. S'il s'agit d'un vaisseau soit normal, soit atteint d'anévrisme ou de varice, il place deux ligatures l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la partie spécialement visée. S'il s'agit d'une ligature à placer en bloc sur des tissus vasculaires, Paul d'Egine opère de façons variées. Ou bien il fait une ligature circulaire étranglant tout un pédicule, comme il le recommande pour l'extraction des strumes ou de l'exomphale. Ou bien il transperce ce pédicule avec une aiguille munie d'un fil double dont il sectionne l'anse, il noue les chefs des deux parties du fil ainsi sectionné et étrangle séparément les deux moitiés du pédicule. C'est ainsi qu'il opère pour le staphylome, et pour les anévrismes résultant d'une blessure d'artère. Dans ce dernier cas même, si l'on craint que les fils ne glissent, il conseille de passer une seconde aiguille munie également d'un fil double dont on sectionne l'anse. On arrive ainsi à lier la tumeur avec quatre fils.

Dans certains cas, dans ceux, semble-t-il, où le pédicule est un peu gros, il recommande de piquer ces doubles fils en croix ; de cette façon, il y a quatre ligatures comprenant chacune une moitié du pédicule, dont la totalité se trouve ainsi liée deux fois. Ce procédé est applicable dans certains cas d'anévrysmes et d'exomphale.

En somme la méthode des ligatures était connue des anciens, elle était même appliquée à l'hémostase au cours des amputations, mais elle était tombée en désuétude. Le mérite d'Ambroise Paré fut de la remettre en honneur. Malgaigne, dans son introduction aux œuvres de Paré, raconte comment ce dernier y fut amené. Il causait avec deux chirurgiens, Etienne de la Rivière, et François Rassé, et leur disait que puisque, sur les conseils de Celse, et de Paul d'Egine, on appliquait la ligature dans les plaies récentes, il ne voyait pas pourquoi on ne l'appliquerait pas dans les amputations. Sur ces entrefaites, un officier de M. de Rohan eut la jambe broyée par un coup de couleuvrine, et il fallut l'amputer. Paré qui fit l'opération, renonça à la méthode alors classique de la cauterisation pour faire l'hémostase, et posa des ligatures. L'opéré guérit, très heureux d'avoir échappé au fer rouge.

Pourquoi la ligature des artères dans les amputations fut-elle oubliée ? La réponse est bien simple, c'est que les amputations étaient chose rare dans l'antiquité. Elles ne sont devenues fréquentes que depuis l'introduction de la poudre à canon sur les champs de bataille. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, les blessures de guerre consistaient surtout en plaies par instruments tranchants, ou par instruments piquants, tels que les flèches. Le canon transforma la technique militaire et du même coup la chirurgie de guerre. Il amena des contusions massives avec fracas de membres nécessitant des amputations. Les chirurgiens de la Renaissance, se trouvant en présence de lésions que n'avaient pas connues les anciens, furent amenés à imaginer, ou à retrouver des procédés dont la nécessité ne s'était pas imposée à leurs devanciers.

Il est une autre remarque que l'on peut faire, c'est que la méthode des ligatures fut appliquée avant que la circulation ait été découverte. Elle n'a donc pas été amenée déductivement par une théorie scientifique, elle dérive exclusivement de pratiques expérimentales. L'empirisme a donc du bon, mais à condition d'employer cette expression dans son sens exact. On appelle en effet trop souvent empiriques des procédés qui n'ont rien à voir avec l'expérience, et qui ne relèvent que de la pure imagination.



## UNE LETTRE REVELATRICE DE DUPUYTREN AU PERE ELISEE

par

le Professeur Maurice CHEVASSU

J'ai extrait de ma collection d'autographes une lettre de Dupuytren qui mérite d'être présentée à notre Société, car elle apporte une solution à la question que se sont posée tous les historiens de Dupuytren : Comment Dupuytren est-il parvenu à prendre brusquement la place de son maître Pelletan comme professeur de Clinique Chirurgicale de l'Hôtel-Dieu ?

Je vous rappelle les faits. Nous sommes en 1815. Pelletan, depuis 1795, remplace Desault comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. C'est un professeur éloquent, un chirurgien habile, mais il a maintenant 68 ans et, s'il a plus d'expérience, il a perdu pas mal du brillant de ses jeunes années. Il a auprès de lui, comme chirurgien adjoint, un homme énergique, sûr de sa force, qui voit s'accroître ses qualités à mesure que celles de son maître déclinent et qui ne dissimule pas l'impatience qu'il a de le remplacer, c'est Dupuytren.

Mais Pelletan, chirurgien consultant de l'Empereur, membre de l'Institut, n'atteindra qu'à 75 ans l'âge de la retraite. Cela fait sept années encore.

Dupuytren, nommé chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu en 1808, à 29 ans, ne peut remplacer officiellement son Maître que s'il est lui-même Professeur à la Faculté. Il est nommé professeur de médecine opératoire au concours de 1812. Tous les espoirs lui sont désormais permis. Mais ce concours a vu des luttes épiques, et Dupuytren ne l'a emporté que grâce à l'appui de son maître Pelletan. Quel que soit son désir de le remplacer, la reconnaissance qu'il lui doit l'oblige à mettre momentanément une sourdine à ses projets.

Les choses changent en 1814. Le retour en France, après la paix, des prisonniers faits pendant la campagne de Russie amène à Paris le fils de Pelletan, fait prisonnier comme chirurgien de la garde impériale. Pelletan commet l'imprudence de l'attacher à son service comme aide de Clinique.

Le titre est modeste, mais il suffit pour que les mauvaises langues murmurent que Pelletan se prépare ainsi un successeur.

Dupuytren ne va plus désormais cacher son intention de prendre la place de son maître.

On a souvent raconté quelle fut dès lors l'existence du vieux Pelletan, en face de cet adjoint qui ne cherchait qu'à démontrer devant les élèves du service sa supériorité sur son maître et à saisir toutes les occasions de le rabaisser dans l'esprit de ses disciples.

Enfin l'occasion rêvée se présente. Nous sommes en août 1815. Waterloo date de deux mois. Napoléon vogue vers Sainte-Hélène. Paris est occupé par les armées alliées, et cela ne va pas, semble-t-il, sans quelque résistance. On amène un jour à l'Hôtel-Dieu un officier russe qui a été blessé d'un coup de fourche à la racine de la cuisse. Un énorme hématome s'est produit. Une plaie de la fémorale est probable. Dupuytren est d'avis de faire une ligature de l'iliaque. Pelletan préfère aller directement sur la lésion, et il s'arrange de manière à opérer, en dehors de la présence de Dupuytren, avec l'aide de Lisfranc. Au premier coup de bistouri sur l'hématome, un énorme jet de sang démontre l'existence de la plaie prévue de la fémorale. Lisfranc comprime l'iliaque et momentanément l'hémorragie s'arrête. Pelletan se met en devoir de passer un fil sous l'iliaque, en la chargeant de loin avec la longue aiguille de Deschamps. La ligature serrée, l'hémorragie reprend, le fil est passé au devant de l'artère au lieu d'être passé sous elle. Pelletan s'affolle, bourse la plaie de charpie et renvoie le malade dans son lit où il meurt dans les deux heures.

Il semble que Dupuytren ait été au mieux avec les occupants. Nous savons par le récit qu'il en a fait qu'il avait en 1814 hébergé de la façon la plus aimable un officier autrichien. La fin malheureuse de l'officier russe est rapportée par lui au chirurgien du Tsar Alexandre, sir James Wylie. Les chirurgiens russes sont chargés d'une enquête. Un beau matin, Pelletan en arrivant dans son service, apprend que par décision du Conseil Général des hospices il « cesse d'être en activité de service à l'Hôtel-Dieu ».

Que s'était-il passé ? C'est ici que la lettre que je vous apporte devient tout particulièrement intéressante.

Je vous ai dit qu'elle était adressée au Père Elisée. Qu'était donc le Père Elisée ? Il n'était rien moins que le premier chirurgien du Roi Louis XVIII.

Bien qu'il ait été officiellement placé à la tête de la Médecine française depuis le retour de Louis XVIII en France jusqu'à sa mort, survenue le 27 novembre 1817, on ne trouve pas facilement des renseignements circonstanciés à son sujet. A l'occasion de cette communication, je suis allé en demander à l'historien actuel des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, le Père Raphaël, qui pendant six années a été à Rome le frère Prieur de leur Ordre,

Car le Père Elisée appartenait à l'Ordre des Frères de la Cha-

rité de Saint-Jean-de-Dieu. Son véritable nom était Marie-Vincent Talochon. Il était né en 1753 à Thorigny (Seine-et-Marne) où son père était chirurgien. Admis en 1772 au noviciat des Frères de la Charité à Paris, il devenait Frère Elisée le 30 juin 1774.

Je ne vous rappellerai pas les débats qui, sous Louis XV et sous l'impulsion de son premier chirurgien Lamartinière, avaient cherché à interdire aux frères de la Charité l'exercice de la chirurgie, car ils étaient régulièrement médecins et chirurgiens de l'Hôpital de la Charité dont ils étaient les fondateurs. Ils avaient obtenu l'autorisation de continuer à exercer, mais seulement dans l'intérieur de leur hôpital, et sous la surveillance et sous l'autorité d'un chirurgien officiel.

Attaché à l'hôpital de la Charité, Elisée y suit l'enseignement médico-chirurgical non seulement de ses supérieurs, mais des plus célèbres chirurgiens de l'époque. Aux leçons du frère Cosme, il est, paraît-il, le condisciple de Corvisart. Reçu frère chirurgien, il est d'abord envoyé comme chirurgien à l'hôpital de la Charité de Niort, puis à Saint-Martin-du-Ré et enfin, en 1785, à l'hôpital de la Charité de Grenoble.

La Charité de Grenoble était à cette époque un hôpital considérable. Une Ecole annexe lui était adjointe. Le Père Elisée y faisait des cours très suivis, non seulement par les jeunes frères de Saint-Jean-de-Dieu, ses élèves, mais par de nombreux élèves laïcs qui lui arrivaient même de Suisse et d'Italie. Il s'y trouvait encore au moment de la Révolution. Menacé de mort en 1791, il émigre et devient chirurgien de l'armée de Condé. Ses succès chirurgicaux le font remarquer du Comte de Provence. Le futur Louis XVIII l'attache à sa personne à Coblenz, en fait son premier chirurgien, et l'emmène avec lui quand il passe en Angleterre. Là, Elisée est chargé de donner des soins gratuits aux émigrés, mais sa réputation le fait en outre appeler au chevet de maints personnages célèbres, depuis le chevalier d'Eon jusqu'au Prince Royal d'Angleterre. Quand la première Restauration ramène Louis XVIII à Paris, le Père Elisée est nommé premier Chirurgien de Sa Majesté, « avec droit de regard sur l'enseignement et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie dans le Royaume ».

Ce droit de regard n'était pas un mythe. Je vous présente une lettre du Père Elisée au Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui était à l'époque Le Roux des Tilletts, lettre assez significative à cet égard. Elle est datée de Paris, 19 novembre 1814.

Monsieur le Doyen,

« Je viens d'apprendre par M. Beauchêne que vous vous étiez donné la peine de m'écrire. Votre lettre a sans doute été perdue, car elle ne m'est point parvenue. Je puis vous assurer que si j'en avais eu la moindre connaissance, je me serais empressé d'y répondre. Votre intention, ainsi que la mienne, ne tendant qu'à

l'avantage de la science. Je saisirai toujours avec plaisir, Monsieur, l'occasion de me rapprocher de vous.

Recevez, Monsieur le Doyen, l'assurance de ma considération distinguée.

Frère ELISÉE,  
Premier Chirurgien du Roi et Chevalier de son Ordre.

Au dos de cette lettre, Le Roux des Tilletts a écrit le brouillon de sa réponse.

« J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 19. J'aurai, si vous l'agréez, le plaisir de vous voir demain vers 10 heures du matin ».

Entre voir et demain, le Doyen a ajouté « chez vous », ce qui démontre, s'il en était besoin, la situation qu'occupait alors le Père Elisée.

Faut-il que je vous cite les deux lignes que Le Roux des Tilletts a ajoutées à ces dernières :

« Vu le 22 — conversation insignifiante entre lui, M. Valentin et moi. Point de bonne foi de part ni d'autre. »

Voici maintenant la lettre de Dupuytren. Elle est adressée à :

Monsieur  
Monsieur le Père Elysée  
Premier Chirurgien du Roi.

« Je m'empresse de vous annoncer, mon cher et bon Père, que mon affaire a passé hier au Conseil et qu'elle va être présentée à l'approbation du Ministre de l'Intérieur. Je vous annonce cet heureux résultat de vos soins et de vos bons offices encore qu'ils doivent rester secrets jusqu'à ce que la signature du Ministre ait été donnée. Mon bonheur serait imparfait si je ne pouvais remercier celui à qui je le dois. M. B. Marbois fut chargé de présenter l'arrêté du Conseil au Ministre. Il ne veut pas que je sois instruit avant la conclusion définitive, et je crois même qu'il veut se réserver de me la faire connaître lui-même. Ainsi ne lui parlez, si vous le voyez, ni de ma lettre, ni de ce qu'elle contient. Verrez-vous le Ministre ?

Mille respects.

DUPUYTREN.

La lettre ne porte pas de date. Mais Barbé-Marbois, que Dupuytren cite, ne fut garde des Sceaux que d'août 1815 au 16 mai 1816, et, pendant cette période, le seul événement important de la vie de Dupuytren est sa nomination de professeur de Clinique Chirurgicale à l'Hôtel-Dieu. Sa nomination fut bien faite

par décision du Ministre de l'Intérieur, le Baron Pasquier. Elle est du 9 septembre 1815. La lettre est apparemment de l'un des jours précédents.

Entrons maintenant dans quelques détails sur ce qui s'était passé après la décision du Conseil des Hospices relevant Pelletan de ses fonctions au début de septembre 1815.

Le Conseil s'était réuni pour présenter son successeur à l'agrément du Ministre le 5 septembre 1815. Il avait présenté en première ligne *ex aequo* Dubois, qui avait 59 ans, et Boyer qui en avait 58. Dupuytren qui n'avait que 38 ans, avait été présenté en deuxième ligne, suivi de Marjolin qui avait 35 ans et de Richerand qui en avait 36. Il semblait que les deux premiers eussent seuls des chances d'être nommés. Quels arguments le Père Elisée put-il faire prévaloir au Conseil des Ministres pour obtenir la nomination de son protégé Dupuytren ? Rappela-t-il que Boyer était le chirurgien consultant de Napoléon, comme Dubois avait été l'accoucheur de l'Impératrice ? alors que Pelletan lui-même avait été le chirurgien consultant de l'Empereur ? Nous voulons croire qu'il ne mit en avant que la valeur chirurgicale de Dupuytren. Et si vraiment, comme le fait me paraît aujourd'hui démontré, c'est à son intervention que Dupuytren dût d'arriver si jeune à la tête de la chirurgie française, il faut avouer que son « droit de regard » avait été ce jour-là particulièrement bien inspiré.

Je m'en voudrais que cette histoire projetât une ombre sur la gloire chirurgicale de Dupuytren. Je me contenterai d'y voir un exemple de plus du rôle qu'en tous les temps le médecin du souverain ou de ses ministres a joué bien souvent dans les décisions des puissants du jour.

(6 novembre 1943.)

**LES RECETTES MEDICALES DE LA TOUR D'AUVERGNE**

par

le Professeur Maurice CHEVASSU

Un de mes amis de Bretagne, au courant de ma passion des autographes, m'a proposé il y a quelques années un dossier qu'on lui disait provenir de La Tour d'Auvergne. Toutes identifications faites, il était bien en très grande partie de la main du célèbre Breton. Il m'a paru susceptible d'intéresser la Société, car il comporte une réunion de recettes, la plupart médicales, qui nous montrent le premier grenadier de France sous un jour inattendu.

Ces recettes sont écrites sur des papiers de toute espèce, de tous formats. Ce sont probablement des manières de brouillons destinés à être recopiés, car l'une d'entre elles porte en tête ces mots : copié pour mon livre. J'ignore si ce livre est parvenu jusqu'à nous.

Quelques-unes de ces recettes sont datées ; ce sont alors des copies de journaux ou de lettres. Elles s'étagent de 1773 à 1781, c'est-à-dire à une époque où La Tour d'Auvergne non seulement n'est pas célèbre, mais commence à peine à porter le nom qu'il a si bien illustré. C'est en effet seulement en 1777 que Théophile Malo Corret, lieutenant au régiment d'Angoumois, fut autorisé par le duc de Bouillon à porter le nom de La Tour d'Auvergne. L'arrière grand-père du lieutenant Corret était un fils naturel d'une demoiselle Corret et d'Henri de La Tour d'Auvergne, qui fut maréchal de Bouillon, vicomte de Turenne et père du grand Turenne.

Le plus ancien de ces papiers, daté de février 1773, est consacré sur sa première page aux eaux de Contréxeville. La deuxième page nous fait saisir déjà l'extrême curiosité qui anima toujours La Tour d'Auvergne. Il y note, d'après M. Pagard, célèbre médecin du feu roi de Pologne, l'origine exotique de la plupart de nos aliments végétaux. La troisième page, d'une écriture assez différente, mais certainement aussi de la main de La Tour d'Auvergne, comporte une série de réflexions sur les Espagnols. Sans doute est-elle de date très postérieure, et consécutive à la campagne

de Minorque que La Tour d'Auvergne fit en 1781 sous les ordres du duc de Crillon, et pendant laquelle la prise de Fort-Mahon marqua le début de sa gloire.

Les quelques lignes consacrées aux Espagnoles ne manquent pas de pittoresque.

« Les Espagnoles ont plus qu'aucune femme des autres pays les qualités de l'esprit et du cœur qui les rendent bien plus estimables. Elles sont naturellement courageuses, magnanimes, prudentes, aisées dans leurs manières. Elles sont vives dans leurs paroles et gracieuses dans leurs propos. Elles sont compatissantes pour les malheureux, et leurs libéralités vont même quelquefois jusqu'à l'excès. Cependant elles sont altières, impérieuses et prennent avantage des égards et des hommages respectueux des hommes. Elles en deviennent fières et insolentes ; c'est pourquoi un mari qui veut vivre tranquille n'a souvent d'autre parti à prendre que de faire la volonté de sa femme et de se taire. »

Je regrette de n'avoir pas dans le dossier une appréciation du même ordre sur les Françaises. En tous cas La Tour d'Auvergne est resté célibataire.

Mais revenons aux recettes médicales. Il y a de tout dans ces recettes, depuis les recettes contre la gale et les engelures jusqu'aux moyens de traiter la goutte, les entorses et la sciatique. Plusieurs sont consacrées aux hydropsies ainsi qu'aux maladies de poitrine. Il est probable que, soucieux de la santé de ses soldats, le lieutenant accumulait les recettes susceptibles de soulager ses hommes à une époque où le commandement était loin d'avoir toujours à sa disposition les officiers de santé nécessaires.

Et toutes ces recettes n'étaient pas destinées qu'aux militaires, puisque l'une est intitulée : Recette et secret sûr et expérimenté pour guérir pour la vie des vapeurs hystériques que souffrent les femmes et dont elles guérissent radicalement en suivant la méthode ci-dessous indiquée. Chose curieuse, cette recette existe en deux exemplaires, ce qui laisserait croire que le bon La Tour d'Auvergne distribuait autour de lui les secrets médicaux dont il était porteur.

Je ne puis vous lire que quelques-unes de ces recettes, faute de temps, mais je puis au moins vous en faire connaître les titres, parfois pittoresques.

Remède pour toutes les hydropsies, particulièrement celles de poitrine.

Remède infaillible pour la poitrine.

Bouillons pour la poitrine.

Remède contre la dysenterie.

Remède éprouvé contre les entorses.

Remède pour la sciatique.

Remède pour les glandes au col.

Remède contre l'épilepsie ou mal caduc.

Observations sur l'incontinence d'urine pendant la nuit.

De l'utilité des cautères pour la goutte.

Recette infaillible pour les maux d'estomac, pour les vents

Remède infaillible pour les engelures.

En voici une qui est particulièrement pittoresque :

Etouffer une taupe vivante entre les mains pour les coliques d'entrailles, les coliques de miserere, et pour les coliques des chevaux. Se frotter ensuite le ventre à quelques reprises avec la main qui a servi à étouffer la taupe. Cette même main longtemps après avoir étouffé une taupe a la propriété de guérir par l'attouchement les coliques des chevaux.

Voici la composition de l'eau pour le mal aux yeux, de M. Dangos et la bonne adresse du seul fabricant des sondes flexibles pour les rétentions d'urine : le sieur Bernard, orfèvre méchanicien. Prix 18 fr. Il demeure rue des Noyes, la seconde porte cochère après Saint-Yves à Paris.

D'autres encore :

De l'utilité des cautères pour la goutte. Observations tirées d'une lettre du Docteur Turnbull, médecin à Smyrne, adressée à un de ses amis de Londres.

Remède contre la gale.

Recette pour faire de la toile dite de May, propre à guérir toutes sortes de plaies et ulcères tant récentes qu'invétérées, principalement celles des jambes.

Notices sur les eaux minérales de Bagnères-de-Bigorre.

Sur un papier assez informe, La Tour d'Auvergne, qui décidément s'intéresse à tout, a inscrit cette remarque physiologique :

« A la cime du Mont-Blanc, le baromètre n'est qu'à 15- pouces 1 ligne et ainsi l'air n'a guère plus de la moitié de sa densité ordinaire, alors on supplée à la densité par la fréquence des inspirations. Or, cette fréquence accélère les mouvements du sang d'autant plus que les artères ne sont plus contrebardées au dehors par une pression égale à celle qu'elles éprouvent à l'ordinaire. »

Sans être datée, cette notice est certainement d'une époque plus récente que celles dont nous connaissons la date ; les premières observations physiologiques faites au sommet du Mont-Blanc par De Saussure sont en effet du mois d'août 1787.

Faut-il vous signaler enfin des recettes de simple hygiène, pour l'époque actuelle peut-être les plus intéressantes de toutes.

Manière d'avoir des souliers qui garantissent les pieds de toute humidité.

Recette pour le beurre, que je vous donne dans son intégrité.

Pour conserver le beurre frais dans un pot de grai il faut faire une saumure dans un grand vase avec deux poignées de sel et de l'eau froide. Laisser le tout mêlé ensemble environ 48 heures. Quand la saumure est faite, il faut la passer dans un linge propre et la couler dans un trou que l'on aura pratiqué jusqu'au fond du pot dans le milieu du beurre, l'on mettra de cette saumure jusqu'au bord du pot.

Je pourrais m'arrêter en vous souhaitant, en rentrant chez vous, d'appliquer en grand une si bonne recette.

Mais je préfère vous montrer pour finir une belle lettre de La Tour d'Auvergne qu'il écrivit à l'époque où il accomplit ce geste qui l'a rendu plus célèbre peut-être que tous ses faits d'armes, celui de prendre la place du fils de son ami Le Brigand, appelé par la conscription. Le Brigand avait déjà perdu cinq fils. La République demandait le dernier. Malgré ses cinquante-cinq ans, La Tour d'Auvergne, qui s'était retiré dans une petite maison à Passy, près Paris, au N° 66, dit sa lettre, s'offrit à le remplacer. Parti à l'armée de Sambre-et-Meuse, il était sur le rapport de Carnot, nommé un an et demi plus tard premier grenadier des Armées de la République par le premier Consul. Deux mois après, un uhlans l'abattait à Oberhausen d'un coup de lance en plein cœur.

Cette lettre est adressée au Ministre de la Police Générale : « Je réclame en vain depuis 10 à 11 mois que le rapport de l'affaire de la citoyenne Simon Timeur, ma nièce, épouse du citoyen Guillart Kersausic, soit fait ; que justice soit enfin rendue à cette citoyenne, etc., etc...

Cette lettre n'est qu'un brouillon, car au verso La Tour d'Auvergne a écrit le brouillon de deux autres lettres, toujours pour réclamer justice pour sa nièce, l'une à l'aide de camp du Directeur Barras, l'autre à l'adjoint du secrétaire en chef des bureaux de la Police générale. Et celle-ci contient cette phrase émouvante : « J'ai la certitude que vous ne repousserez pas la prière d'un soldat que la Patrie peut encore appeler au noble emploi de la défendre. »

Et ceci montre qu'alors, comme en bien d'autres temps, la réputation d'un homme n'a pas suffi toujours à lui obtenir prompte justice.

(8 janvier 1944.)

LE LIVRE DE SIMON TESTE

*Correcteur à la Chambre des Comptes*

(1481-1557)

Article de Mlle Françoise Lehoux

*archiviste-paléographe, in : Bulletin philologique et historique  
(jusqu'en 1715) 1940-41, pp. 137-199, 1942*

par

le Docteur A. HAHN

La donation récente d'une plaquette de Mlle Fr. Lehoux, archiviste-paléographe, sur le « Livre de Simon Teste, correcteur à la Chambre des Comptes (1481-1557), en reconnaissance des conseils que lui avait donnés le D<sup>r</sup> L. Hahn pour la précision du sens de certains termes à l'identification difficile nous apporte l'occasion de vous faire connaître quelques recettes médicales de l'époque.

Les Livres d'Heures étaient, on le sait, d'une extrême variété, puisque leur composition, non soumise à des règles liturgiques précises, était laissée à la libre fantaisie des fidèles. Cette liberté d'allure qui les caractérise a permis au Livre d'Heures de rester un document « humain », à travers lequel transparaît quelque chose de la personnalité de son possesseur. Il n'est pas rare, en effet, que le fidèle, à côté des offices et des prières de son choix, ait inscrit, sur les feuillets blancs et dans les marges, des notes personnelles concernant sa famille ou les événements dont il désirait garder le souvenir.

Parmi les 313 livres d'Heures manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale, Mlle Françoise Lehoux en a remarqué un, qui, à ce double point de vue psychologique et historique, satisfait pleinement notre curiosité. (Ms lat. 1426 A). Renfermant les Heures de la Compassion de la Vierge, les Heures de Sainte-Catherine et quelques prières en latin et en français, ce petit manuscrit de 175 × 115 millimètres, comportant 89 feuil-

lets de parchemin et relié en maroquin rouge aux armes de Colbert, est en même temps un « livre de famille », dans lequel Simon Teste, correcteur à la Chambre des Comptes au début du XVI<sup>e</sup> siècle, a rassemblé tous les documents qui l'intéressaient en tant que Chef de famille, et en tout ce qui pouvait être utile tant à l'âme qu'au corps de ses enfants et de ses descendants : souvenirs familiaux et nationaux, prières, conseils moraux, remèdes d'apothicaire, calculs astronomiques. Le manuscrit est divisé en deux parties, l'une religieuse, l'autre profane.

Parmi tous ces documents, Mlle Françoise Lehoux a dû faire un choix. Elle n'a retenu pour l'édition que les notes de famille, la « Doctrine de Salomon » et le traité de médecine. Son article est complété par un glossaire des termes techniques, pour ceux ne figurant pas dans le Dictionnaire de l'Ancienne Langue Française de Godefroy, et une table des noms.

Nous dirons quelques mots du traité de médecine intitulé : « *Cy commence l'épistre envoyée par le Sage médecin Ypocras à César Auguste, empereur de Romme* ».

Commençant à traiter de la différence des urines par lesquelles on peut connaître les maux « *qui font naissance à la vie humaine* », il les divise en « *propres* », signifiant douleur de foie, des veines, de la vessie et des reins, et « *non propres* », réservées à toutes les autres significations, et spécifie « *Et si monstre l'urine trois choses qu'elle a : c'est assavoir substance, couleur et siège.* »

Il traite alors des urines « *Cy traicté des orynes* »... cf. p. 37..., et conclue que « l'on peut ainsi savoir et connaître les maladies des corps humains et apprendre ensuite les médecines, et comment les maladies seront soignées, d'abord au chef, ensuite aux membres ».

Il donne alors une série de recettes, aussi curieuses qu'amusantes :

- Des maladies du chef et premier des cheveux cf. page 39.
- Contre le mal du chef ..... cf. page 39.
- Contre teigne ..... cf. page 40.
- Contre avertin (maladie d'esprit qui rend emporté, irascible ; accès de folie) ..... cf. page 40.
- Contre frénésie et forcenerie ..... cf. page 41.
- Pour faire dormir ..... cf. page 41.
- Pour sourdesse et le mal des oreilles ..... cf. page 42.
- Remèdes aux maladies des yeux ..... cf. page 42.
- Contre faulx repos ..... cf. page 45.
- Contre la puantise de la bouche et des dents .. cf. page 45.
- Pour avoir clère voix ..... cf. page 45.
- Contre les fièvres ..... cf. page 45.
- Pour guérir la toux ..... cf. page 46.
- Pour guérir ceux qui vomissent ..... cf. page 46.
- Pour faire vomir aucun ..... cf. page 46.

- Aux lèvres fendues ..... cf. page 47.
  - Pour tuer les vers du ventre ..... cf. page 47.
  - Pour lascher le ventre sans péril ..... cf. page 47.
  - Pour restraindre le ventre ..... cf. page 47.
  - Pour colique et yliaque passion ..... cf. page 48.
  - Contre jaunisse et foye eschaufé ..... cf. page 48.
  - Pour la douleur des reins ..... cf. page 48.
  - Pour guérir de la pierre ..... cf. page 48.
  - Pour guérir la marris aux femmes ..... cf. page 49.
  - Pour faire avoir à femme ses fleurs ..... cf. page 49.
  - Oignement pour le membre secret ..... cf. page 50.
  - Pour le siège quand il yst hors ..... cf. page 50.
  - Pour guérir les émorrodes ..... cf. page 50.
  - Précieux oignement contre mal des mamelles et jambes ..... cf. page 50.
  - Pour retarder mésellerie (= lèpre) ..... cf. page 51.
  - Contre roigne (= gale ; en ital. : rogna) ..... cf. page 51.
  - Morsés ..... cf. page 52.
  - Pour dertres ..... cf. page 52.
  - Pour eschaudeurs ..... cf. page 52.
  - Pour tirer espine ou fer dehors ..... cf. page 52.
  - Pour garir chancre ..... cf. page 53.
  - Contre fyc (fic, grosse verrue) ..... cf. page 53.
  - Pour guérir du hault mal (= épilepsie ou mal caduc) ..... cf. page 53.
  - Pour tirer hors et rompre opostumes (= apos-tèmes, abcès) ..... cf. page 54.
  - Pour guérir morsure de chien enragé ..... cf. page 55.
  - Pour guérir des gouttes ..... cf. page 55.
  - Pour faire l'oignement Monseigneur Jehan de Chalon, nommé emplastre divin ..... cf. page 56.
  - Bonne médecine et pocion pour les navrez (= blessés) ..... cf. page 56.
  - Autre buvrage pour toutes plaies ..... cf. page 57.
-



## LES TESTS DE GROSSESSE DANS L'ANTIQUITE

par

le Docteur Ph. DALLY

---

La virginité et la fécondité des femmes, l'état de grossesse, le sexe des enfants à naître, furent de tous temps un objet de grand intérêt. Au point de vue religieux d'abord, puisqu'une femme enceinte était impure et ne pouvait s'approcher des autels ; au point de vue civil, puisque le statut d'une vierge, d'une femme capable d'enfanter ou d'une brehaigne, d'une femme enceinte ou d'une femme vide, ou encore coupable de suppression de part, est tout à fait différent ; du point de vue moral, puisque tant de grossesses doivent rester clandestines ; du point de vue médical enfin, à cause de l'importance étiologique de l'état gravide. Il n'est donc pas surprenant que l'on ait cherché la preuve de la grossesse, et cela non seulement chez les femmes, mais encore chez les femelles des animaux domestiques.

Un travail récent de H.-P. Bayon, de Cambridge (1) et une thèse récemment soutenue devant la Faculté de Paris, sous la présidence de M. le Professeur Laignel-Lavastine, thèse qui est le résumé de l'article de Bayon (2), nous donneront l'occasion de confronter les données actuelles du diagnostic de la grossesse et les moyens employés ou proposés pour satisfaire la curiosité des prêtres et des médecins de jadis.

Rappelons d'abord que c'est Ascheim-Zondek qui, de nos jours, a le premier décrit, en 1928, un test de grossesse. Il est basé sur l'augmentation considérable de l'élimination du prolactin que l'on constate dès la huitième semaine de la grossesse, et qui cesse presqu'aussitôt, ou revient à ses conditions normales, peu après l'accouchement.

Ascheim Zondek utilisait comme réactif de l'hormone

(1) *Tests anciens de la Grossesse à la lumière des connaissances actuelles*, Proceedings of the Royal Society of Medicine, 32, II, septembre 1939, p. 1527-1538.

(2) Murray Ressnick. *Etude critique des Tests biologiques de la Grossesse depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*. Thèse de Paris, 1939.

sexuelle la souris femelle. Brouha, Hinglais et Simonnet l'ont remplacée par la souris mâle ; d'autres biologistes se sont servis du lapin adulte, et d'autres réactifs ont été proposés, qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ici. Toutes ces réactions sont fondées sur les mêmes considérations biologiques : et il n'est pas sans intérêt de noter que ces mêmes actions dérivées du prolan ont été observées sur certains processus germinatifs.

\*\*

Plusieurs questions se posaient pour nos anciens. La femme était-elle vierge ? Était-elle capable de concevoir et d'enfanter ? Était-elle enceinte ? Aurait-elle un fils ou une fille ? L'accouchement serait-il normal ? et comme ces questions, qui n'étaient pas toutes pathologiques, échappaient dans l'ensemble au médecin, les prêtres qui désiraient y répondre leur donnèrent souvent une solution magique. Les signes extérieurs, toutefois, les signes d'observation, gardaient leur place. Un teint vert, une peau morte, ces apparences que nous nommons aujourd'hui le masque de la grossesse, furent de tout temps pour les matrones un bon signe de gravidité. Mais il y en avait de plus subtils.

« Si un œil est de la couleur d'un nègre, et l'autre de la couleur d'un asiatique, la femme n'est pas enceinte », dit le papyrus médical Kohun, qui contient dix-sept passages relatifs à la grossesse. La pigmentation des seins, des bras, servait aussi à ce diagnostic. On pouvait la provoquer en frottant la peau avec de la graisse fraîche d'un animal « qui a regardé deux fois le soleil en face » ; mais il fallait que ce fût un petit animal, que la femme pût aisément porter dans son giron.

Toujours en Egypte, on conseillait d'autres épreuves que l'on peut qualifier de germinatives ; elles étaient inspirées par la méthode analogique chère à toutes les magies, et qui, après tout, a souvent fourni aux savants de bonnes hypothèses de travail.

Voici une recette tirée du papyrus médical de Berlin : du melon d'eau, mélangé avec le lait d'une femme ayant accouché d'un enfant mâle... Que la femme absorbe ce mélange, si elle vomit, elle enfantera, si elle n'a que des éructations, elle n'enfantera pas.

On pouvait aussi, d'après le même papyrus, susciter la germination de certaines céréales : du blé et de l'orge... on les met dans deux sacs. Que la femme urine chaque jour sur eux. S'ils germent tous deux, c'est qu'elle est enceinte. Si le blé seul germe, ce sera d'un garçon ; si l'orge seul germe ce sera d'une fille. Si ni l'un ni l'autre ne germent, il n'y a pas de grossesse. Ou bien on fait uriner la femme sur « la grande plante du Nil ». Si le

lendemain la plante est flétrie, pas de grossesse. Si elle est fleurie, la femme est enceinte.

Laissons de côté, à l'exemple de Bayon, les pratiques purement magiques, et passons de l'Egypte à l'Ecole de Cos et aux *Aphorismes*. Voici l'Aphorisme XLI : Si vous voulez savoir si une femme est enceinte, donnez lui de l'hydromel le soir, sans souper. Si elle a des coliques dans l'estomac, elle aura un enfant ; sinon, non.

L'Aphorisme XLVIII ajoute que l'embryon mâle est généralement à droite, l'embryon femelle à gauche. L'Aphorisme XLIX conseille de « couvrir la femme avec des bandelettes, et de faire brûler sous elle des parfums. Si l'odeur semble passer à travers le corps jusqu'à la bouche et aux narines, assurez-vous qu'elle n'est pas stérile par quelqu'imperfection physique ». On trouve dans le Talmud, par une curieuse rencontre, le même test modifié.

Dans la Collection hippocratique, une section est consacrée aux femmes stériles ; Littré considère cette section comme une adjonction due à l'Ecole de Cnide. On y trouve le conseil d'appliquer à l'intéressée un pessaire au métépon. Si l'odeur passe dans son haleine, la femme peut concevoir ; sinon, non. Ou bien on lui donnera de la poudre d'anis avant le coucher : elle n'est pas stérile si elle sent une irritation au niveau du nombril. Il semble qu'il s'agisse là d'une hypothèse de perméabilité de l'utérus, qui n'est pas très loin, à vrai dire, de la perméabilité des trompes nécessaire à la conception.

Rapportons ici, après Tite Live, l'histoire de l'Impératrice Livie, épouse de Néron. Etant enceinte elle fit couver une poule sur sa poitrine, et la poule pondit un œuf qui devint un poulet. Elle-même accoucha peu après de Tibère. Ici, un test animal remplace les tests végétaux. Mais il n'est question, toujours au moyen de l'analogie, que du diagnostic du sexe, et non plus de la grossesse.

\*\*

La médecine du Moyen-Age est un mélange souvent confus de magie et de science. Elle recevait ses inspirations de tous côtés : il ne faut pas s'étonner qu'il y règne un certain désordre. Pour ce qui nous occupe, on voit Moschus revenir à l'emploi des végétaux. Il propose, d'après Priscianus, un test germinatif renouvelé des papyrus égyptiens et qui avait traversé sans trop s'altérer les traditions médicales. Pour savoir si la stérilité vient de l'homme ou de la femme, faites-les uriner chacun dans un vase d'argile où vous aurez mis de l'orge. Celui dans le vase duquel l'orge ne germera pas est le responsable. Un autre test de diagnostic du sexe est indiqué par Trocta ou Trotula, qui était une des fameuses guérisseuses de Salerne, et écrivit un traité de gynécologie de *Passionibus mulierum*, qu'un compilateur ultérieur

remania au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il fut imprimé à Strasbourg en 1544.

Faites tomber, dit-elle, dans de l'eau de source, deux ou trois gouttes de sang de la future mère, ou du lait de son sein droit. Si ces gouttes tombent au fond, elle aura un garçon ; si elles surnagent, ce sera une fille. Dans le premier cas, d'ailleurs, son sein droit est plus gros que l'autre, et elle est elle-même plus colorée ; elle est pâle, et son sein gauche est plus gros, si elle doit accoucher d'une fille.

Un autre système pour savoir le sexe de l'enfant à naître nous vient de Michaël Scot, qui fut médecin de Frédéric I<sup>r</sup> de Hohenstaufen. Demandez à la femme enceinte, dit-il, de vous donner la main. Si elle tend la main droite, elle aura un garçon ; une fille, si c'est la main gauche. Ces distinctions du côté droit et du côté gauche sont d'Aristote : il croyait, d'après Bartholomé de Glanville, qu'il y avait dans l'utérus sept cellules : trois à droite pour les garçons, trois à gauche pour les filles, et une au milieu pour les hermaphrodites.

Albert le Grand, polygraphe et misogyne, reprend la recette hippocratique de l'hydromel administré le soir, et qui donne des coliques à la femme, si elle est enceinte. Mais il se méfie de la duplicité féminine ; il conseille de faire boire l'hydromel en secret, et, le lendemain, de demander à l'intéressée non point si elle a mal au ventre, mais à la tête, ou ailleurs.

Tous ces tests ont été copiés, repris, modifiés, remaniés au cours des siècles. Un nouveau moyen d'exploration, à base analogique, fut proposé en 1553 par Jacob Rueff, de Zurich. Garder trois jours dans un récipient en verre l'urine de la femme ; puis la filtrer à travers une toile de pur lin. Si elle est enceinte, alors apparaissent de petits animalcules semblables aux poux. Ils sont rouges si c'est un garçon, blancs si c'est une fille. On pouvait aussi mettre dans l'urine une aiguille : en cas de grossesse, le lendemain, l'aiguille sera rouge ; sinon, noire. Et cela correspond à la formation d'oxyde et de sulfure de fer.

Vers le XVI<sup>e</sup> siècle, le goût de l'observation se répandit. Et, chose curieuse, cette urine qui était à la base de tant d'épreuves anciennes, et qui nous sert actuellement aujourd'hui pour le diagnostic de la grossesse, ne fut pas délaissée, au contraire : ce fut la vogue de l'uroscopie. Mauriceau fut un des plus ardents à la nier, ainsi d'ailleurs que la spécialisation du testicule droit à la conception des garçons, du testicule gauche à celle des filles, survivance de l'attribution hippocratique du côté droit de l'utérus aux garçons, et du gauche aux filles. Il cite le cas d'un Italien qui n'avait qu'un testicule, à gauche, et qui eut un garçon et une fille, « sans compter », ajoute-t-il prudemment, « tous ceux qu'il a pu avoir eus depuis ce temps-là, auquel il n'avait aucun soupçon que sa femme eût été aidée à la besogne par quelqu'autre ».

Il faudrait mentionner ici les innombrables recettes populaires dont fourmillent les almanachs, les petits livres de médecine usuelle, les traités de magie, les brochures de colportage dévoilant les Secrets du Grand Albert ou les traditions aristotéliciennes. Ils répètent, en les déformant, et en les teintant de magie, les conseils diagnostiques dont beaucoup viennent, à travers maints intermédiaires et par des voies obscures, des prêtres-médecins de l'ancienne Egypte, et qui, en un certain sens, avaient une base biologique, tout au moins de curieuses analogies avec l'œuvre des savants actuels.

**MARCEL FOSSEYEUX**

(1875-1942)

par

le Professeur Eugène OLIVIER

Notre Secrétaire général et ami, Fosseyeux n'est plus. La dernière fois que je le vis dans sa petite chambre de l'Hôpital Broussais, il était encore plein d'espoir et comptait revenir bientôt parmi nous. A chacune de mes visites, il s'inquiétait de l'ordre du jour de notre prochaine séance, du bulletin à paraître, de la santé de nous tous ; en un mot, quoique séparé de nous, il vivait avec nous et partageait nos travaux ; en le quittant à la fin de juillet, je ne me doutais pas de sa fin prochaine ; malade depuis si longtemps et supportant sa maladie avec un stoïcisme digne de l'antique, il a fait front jusqu'au bout ; il a vu venir la mort avec une stoïque résignation et il nous a quittés en pleine connaissance de cause, mais sachant qu'il avait dignement rempli sa vie et que son œuvre resterait vivant et lui assurerait parmi les historiens de la Médecine française une place d'élite. Il est mort doucement, mais il avait mérité cette mort par une vie tout entière consacrée au travail et au service des autres. Nous pouvons dire en effet que pendant 22 ans, de 1920 à 1942, il a été l'âme et l'animateur de notre société ; c'est sur lui, sur son érudition, sur ses connaissances, sur ses amitiés qu'elle a reposé tout entière et nous perdons aujourd'hui la pierre angulaire de notre édifice. Bien qu'il ne fût pas médecin, sa forte personnalité s'était imposée très rapidement à nous et tous, tant que nous sommes, nous pouvons dire que nous lui devons quelque chose. Toujours affable, toujours prêt à rendre service, à vous indiquer la bibliographie d'une question, à vous faciliter un travail, travaillant au besoin pour les autres, tel était notre Secrétaire général.

Né le 19 février 1875 à Autun, et élève du Collège de cette ville, Marcel Fosseyeux était venu de bonne heure à Paris pour suivre les cours du Lycée Condorcet, puis de la Sorbonne. Prix d'Honneur d'Histoire au Concours Général, admissible à l'Ecole

Normale Supérieure, Licencié ès lettres, diplômé d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Géographie, il était devenu en 1912 Docteur ès lettres avec les deux Thèses suivantes : *l'Hôtel-Dieu de Paris sous l'ancien régime* ; *Les Ecoles de Charité à Paris jusqu'en 1832*. La première de ces thèses est un véritable monument d'histoire parisienne dans lequel l'auteur étudie en 438 pages l'histoire de cet Hôpital parisien et de ses alentours, notamment de St-Julien le Pauvre, dix-sept illustrations hors textes reproduisant des vues de l'Hôpital, des plans du quartier, des vues de salles à l'époque accompagnent et illustrent admirablement ce texte qui reste pour les amis du vieux Paris une source inépuisable de documents. Du reste l'histoire parisienne passionnait particulièrement notre ami ; c'est ainsi qu'il a collaboré assidûment aux bulletins et aux mémoires de la Société de l'Histoire de Paris dont il fut secrétaire en 1923 et 1924 et qu'il fut un des membres les plus écoutés de la Commission du Vieux Paris à laquelle il avait été nommé en 1920 et aux travaux de laquelle il participa jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Il participa de plus aux travaux de la Société des Etudes historiques où il fit des communications remarquées et dont il fut président en 1927, à ceux de la Société d'histoire ecclésiastique et de la Société d'Histoire Moderne. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les articles signés de lui parus dans les diverses revues, dont les tirés à part occupent plusieurs colonnes au catalogue imprimé des auteurs à la Bibliothèque Nationale et ses suppléments manuscrits. Mais qu'il nous soit permis de rappeler les principaux travaux qu'il nous a donnés dans les Bulletins de la Société de 1920 à 1939.

Sans parler des compte rendus vivants et érudits qu'il nous a donnés des Congrès internationaux d'Histoire de la Médecine tenus à Anvers, Paris, Londres, Varsovie, de la table quinquennale de notre Bulletin (tome XIV à XXIX, 1920-1935) qui nous rend à tous les plus grands services, rappelons que c'est dans notre Bulletin qu'a été publié avant de paraître en librairie, ce délicieux opuscule intitulé : *Paris médical en 1830* ; Fosseyeux a mis dans ses pages un humour parisien, un esprit du Boulevard qui le peint tout entier ; il nous promène avec amour dans toutes les rues de Paris et s'arrête à chaque maison où habitait un grand médecin de l'époque et c'est pour lui l'occasion de faire revivre à nos yeux quelques-unes de ces grandes figures du Paris médical d'alors, de nous montrer quelques vues admirablement choisies du vieux Paris et quelques portraits de grands Maitres toujours choisis avec le plus grand goût. Personnellement j'aime à relire de temps en temps quelques pages de ce petit chef-d'œuvre et chaque fois j'y prends un plaisir plus grand, car j'ai alors l'impression de vivre en 1830 et je pense qu'au retour de la Faculté je vais rencontrer au coin de la rue du Bac Dupuytren ou Corvisart ; il est difficile de faire vivre

aussi intensément une époque que l'a fait Fosseyeux dans ces pages d'un charme infini.

D'autres communications nous révèlent qu'il fut un humaniste distingué au vrai sens du mot ; son article sur l'humanisme médical au XVI<sup>e</sup> siècle dans lequel il nous montre qu'à cette époque chaque médecin voulait être un savant et que tous les savants voulaient être des médecins est particulièrement intéressant. Il nous révèle qu'à cette période de diffusion et d'exaltation du savoir humain, il existait chez le même individu une universalité qui s'oppose à notre spécialisation actuelle, mais que les fruits de cette synthèse furent peu heureux, sauf pour quelques génies : le premier stade de cette renaissance médical fut philologique, le deuxième stade linguistique.

Le Folklore médical fut également l'objet de toutes ses préoccupations et nous trouvons dans nos bulletins des communications fort intéressantes sur les guérisons miraculeuses au Mont-St-Michel, sur les Saints protecteurs contre la « Male mort » au Moyen-Age et à la Renaissance, notamment Saint Sébastien, Saint Christophe et Sainte Barbe, enfin sur la cure balnéaire et thaumaturgique des aliénés au Moyen Age ; ce dernier article était destiné à montrer qu'au Moyen Age les aliénés ne furent pas abandonnés à leur sort et que très souvent la cure hydrothérapie compléta pour eux la cure thaumaturgique.

Durant toute sa vie, Fosseyeux servit avec dévouement et intelligence l'administration de l'Assistance Publique à Paris et ses brillantes qualités intellectuelles l'y firent bientôt chef de service, puis Inspecteur principal ; il se trouva de la sorte en rapports fréquents avec de nombreux médecins et chirurgiens des Hôpitaux et c'est ainsi qu'il fut amené à s'occuper activement d'histoire de la médecine, entra dans notre Société et devint bientôt notre Secrétaire général. Durant ses années de service à l'Assistance Publique, M. Mesureur, alors Directeur général, le prit en amitié et le chargea d'écrire l'histoire d'un certain nombre d'Hôpitaux, parmi lesquels l'Hôpital Claude-Bernard, l'Hôpital Maritime de Berck-sur-Mer, l'Hôpital Saint-Antoine. En 1910, il le chargea de dresser l'inventaire des objets d'art appartenant à l'administration de l'Assistance publique, ce qui nous valut un gros volume de 191 pages avec 40 reproductions devenu aujourd'hui fort rare, car il intéresse non seulement les amateurs d'art, mais tous les érudits du vieux Paris.

Depuis sa retraite de l'Assistance publique, Fosseyeux n'avait cessé de travailler et il est mort en laissant quelques ouvrages non édités parmi lesquels nous citerons : un *Essai sur le Médecin et la Société en France à travers les âges* ; une *Histoire sociale des Confréries de Dévotion jusqu'à la Révolution* ; une *Histoire de la Salpêtrière*.

Mais Fosseyeux ne fut pas seulement un historien érudit, un fonctionnaire modèle, il fut encore un homme charitable ;

c'est ainsi que sa participation éclairée à plusieurs œuvres privées d'assistance a absorbé une grande partie de son activité en même temps qu'il poursuivait ses travaux historiques. C'est là un côté de sa vie que sa modestie n'aimait pas à rappeler, mais qu'il est de notre devoir de mettre aujourd'hui en valeur, car il a passé sa vie à faire le bien et ce n'est pas là son moindre mérite. Nommé Chevalier de la Légion d'honneur en raison des éminents services qu'il avait rendus dans tous les domaines, il fut élu en 1932 membre de l'Académie d'Education et d'Entraide sociale et prit une part active et éclairée aux travaux de cette société savante, ses propres travaux lui avaient du reste valu dès 1913 le Prix Berger et le titre de Lauréat de l'Institut.

Telle fut la vie intellectuelle de Fosseyeux, ce fut une vie de savant modeste, érudit, qui ne lui amena que des amis ; nous avions chaque mois plaisir à le voir venir parmi nous écouter nos travaux, les discuter en historien, parfois même les critiquer, mais sa critique était toujours affable et indulgente. La Société Française d'Histoire de la Médecine lui doit beaucoup ; elle adresse à sa famille par ma voix et particulièrement à sa fille que je suis heureuse de saluer ses sentiments de profonde et douloureuse condoléance et tient à l'assurer que son souvenir restera toujours vivant parmi nous ; la veille de sa mort qu'il regarda venir en face avec le stoïcisme d'un antique, il me fit écrire par sa fille que son état de santé l'obligeait à quitter le secrétariat de notre Société ; je lui répondis que nous ne saurions le remplacer, qu'il était pour nous le Secrétaire général né et que l'un d'entre-nous se chargerait de son intérim jusqu'à son retour. Dieu ne l'a pas voulu, il nous a ravi définitivement ce bon serviteur des Lettres et de la Médecine. Quoiqu'éloigné de nous, il est de ceux qui se survivent par l'exemple qu'ils laissent d'une vie de travail et de droiture.

---

**MARCEL FOSSEYEUX**

(1875-1942)

par

le Docteur P. DELAUNAY

Xavier Ernest Robert, dit Marcel Fosseyeux était né à Autun le 19 février 1875. Après de bonnes études au Lycée Condorcet à Paris, il devenait bachelier ès lettres en 1893, licencié ès lettres en 1896 et obtenait en 1897 les diplômes d'études supérieures d'histoire et géographie. En 1898, il entra dans l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris, comme rédacteur stagiaire affecté au service des Enfants assistés. En 1902, il fut attaché au cabinet du Directeur général G. Mesureur pour passer successivement rédacteur principal (1904), sous-chef de bureau (1907) et chef de bureau (1911). Postes, en réalité, convenables à ses goûts. Vers 1905, le directeur général avait entrepris de réorganiser les archives de son administration. Notre collègue fit fonctions de sous-archiviste, puis d'archiviste, et donna, en collaboration avec son supérieur hiérarchique, le chef de cabinet André Mesureur, une série de monographies sur les grands travaux hospitaliers. Il dressa encore l'inventaire sommaire des nouveaux fonds d'archives (1904-12) de l'Assistance publique ; celui des papiers du cardinal de Noailles également conservés avenue Victoria ; enfin, ce répertoire des objets d'art dispersés dans nos vieux hôpitaux ou recueillis à l'Administration centrale, qui fut le prélude de l'instauration du Musée de l'Assistance publique, installé dans l'ancienne pharmacie centrale des hôpitaux. Ce labeur fut couronné par le diplôme de docteur ès lettres, conquis après soutenance de deux excellentes thèses sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu, celle des Ecoles de Charité et plus tard par le titre de lauréat de l'Institut (prix Berger).

Les chercheurs qui allaient compulser en ce temps-là les dossiers poudreux des archives de l'A. P. n'ont point oublié l'obligeant et fructueux accueil qu'on y trouvait. Par malheur, les règles intangibles d'un avancement d'ailleurs bien mérité arra-

chèrent trop tôt Fosseyeux à ces papiers vénérables pour le promouvoir successivement aux fonctions de chef de service (1919), chargé des Enfants secourus (1920), puis d'inspecteur principal des Bureaux de bienfaisance (1933). Sans doute trouvait-il moins d'attrait à une comptabilité administrative qui ne deviendra historique que dans un siècle ou deux. Mais il savait s'évader à l'occasion de l'enceinte des cartons verts pour revenir à ses études favorites, jusqu'au jour (1<sup>er</sup> octobre 1935) où admis à la retraite comme sous-directeur honoraire, il eut pleine liberté d'y vaquer.

En France, l'histoire de la médecine était longtemps restée dans le domaine réservé à des érudits comme Daremburg, ou confiée à des maîtres occasionnels comme le naturaliste Laboulbène, dont le verbe pompeux ne suffisait point à remplir le petit amphithéâtre de la Faculté. Le public médical ne trouvait dans la *Chronique de Cabanès* qu'un répertoire de curiosités anecdotiques ou graveleuses. La seule revue sérieuse était le *Janus*, publié à Leyde par Peypers. Il en manquait une chez nous. Albert Prieur nous la donna en imprimant en 1900 à la vieille *France médicale* une nouvelle orientation. De leur côté, Lacassagne à Lyon, Raphaël Blanchard à Paris s'attachaient à évoquer le passé de notre art. Dès 1892, Blanchard avait engagé Laboulbène à grouper les historiens médicaux ; mais ce professeur ne crut point au succès de l'entreprise, et le projet tomba. Cependant, le branle était donné : Blanchard persévéra. Sous sa présidence, le 29 janvier 1902, une assemblée tenue à l'Ecole de médecine constituait la Société française d'Histoire de la médecine dont Prieur devenait le secrétaire général.

En 1910, Prieur, déjà malade, résignait ces fonctions à notre érudit collègue Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine. En 1914, la Grande Guerre éclata. La *France médicale* disparut, et son directeur mourut à Paris le 25 janvier 1917. Nos séances, interrompues après le 8 juillet 1914, ne reprirent que le 24 mai 1919. Wickersheimer allait quitter la capitale pour devenir en Alsace reconquise, au pays de ses ancêtres, administrateur de la Bibliothèque universitaire de Strasbourg. Sur la proposition du président Paul Dorveaux, auquel allait succéder le professeur Jeanselme, Fosseyeux, ancien collaborateur de la *France médicale*, et notre collègue depuis le 10 juillet 1912, fut appelé au Secrétariat général le 21 juin 1919.

Ce sont là fonctions délicates. Le secrétaire général est l'homme qui dure, survit aux présidents éphémères, a le dépôt des traditions, et relie le passé au présent. Il lui faut des relations étendues pour assurer le recrutement, provoquer des communications. Il doit parer, si besoin, de sa plume, aux lacunes de l'ordre du jour. Analyste perspicace et averti, il signale les ouvrages nouveaux. Critique autorisé, il élimine ou corrige les articles entachés d'erreurs qui compromettraient la tenue du bulletin ou ceux, non inédits, de deuxième ou troisième mouture. Pris entre le *genus*

*irritabile... auctorum* qui veut absolument « être dans le Mercure », et le trésorier acharné à défendre, contre la surproduction, son budget ; ballotté entre l'indulgence excessive et les nécessaires sévérités, il pâtit d'un rôle ingrat.

Pour ce mandat, Fosseyeux était tout désigné. Non médecin, — dès lors indépendant, — et néanmoins côtoyant notre art et fréquentant ses sectateurs ; dominant ses recherches particulières de la hauteur de l'histoire générale ; y apportant le souci de documentation que donne une formation méthodique et rigoureuse ; élargissant cet horizon par l'étude des applications de la médecine à la charité publique, à l'hygiène, à la morale qui est l'hygiène spirituelle ; des rapports de notre art avec la religion qui règle l'éthique et inspire les dévouements ; préoccupé aussi des relations de l'assistance avec la pédagogie. Vous rappellerai-je les conclusions de son mémoire sur les Ecoles de Charité ? « Qu'il s'agisse de secourir ou d'instruire le peuple, le but qu'on se propose est de le maintenir dans les limites de son horizon ; de lui donner la notion de ses devoirs vis-à-vis des autres classes de la nation ; c'est une mesure de sécurité nationale contre la révolte toujours naissante chez les esprits incultes... Pour faire de bonne politique, il faut un peuple discipliné, et pour avoir un peuple discipliné, il faut un peuple moralisé... Cette étude aboutit ainsi à des problèmes toujours actuels dans les batailles qui se livrent autour de l'école primaire. La division du travail a séparé l'assistance de l'enseignement. Faut-il maintenant séparer l'enseignement de la morale ? Y a-t-il là deux ordres d'idées distincts ou bien doit-on maintenir à l'école sa double fin ? L'instruction a-t-elle en elle-même un pouvoir moralisateur suffisant ?... »

Après la guerre mondiale, le renouveau des études historiques s'affirmant un peu partout, il parut utile de rallier les chercheurs par-dessus les frontières des divers Etats et de faciliter, sur le plan international, leur collaboration. Le grand animateur fut le docteur Tricot-Royer d'Anvers. Un premier congrès d'histoire de l'art de guérir, organisé par ses soins, se tint à Anvers avec le succès que l'on sait du 7 au 12 août 1920. S'ensuivit, à l'occasion du deuxième congrès ouvert à Paris en 1921, la création d'une Société internationale d'histoire de la médecine, chargée d'assurer la succession de ces assises mondiales. De ce nouveau groupement, d'abord présidé par Tricot-Royer, Fosseyeux fut nommé archiviste, et confirmé dans ces fonctions en 1930.

Rappelerai-je que, parallèlement, sous l'impulsion d'Aldo Mieli, et de H. Berr, s'étaient créés une Académie internationale et un Centre international d'histoire des sciences, moins spécialisés, mais enflammés du même zèle pour le développement des recherches historiques, et qui tinrent également des congrès périodiques en diverses capitales de l'Europe ? Plusieurs de nos membres ont également tenu à y collaborer.

Pour en revenir à nos congrès médico-historiques, leurs dé-

bats se sont succédés à Londres, Bruxelles, Genève, Leyde-Amsterdam, Oslo, Rome, Bucarest. Fosseyeux fut de presque tous. Je le revois encore, en quelqu'une de ces sessions où nous entraînaient l'amour de la science, la curiosité des cieux inconnus, l'attrait des festivités officielles ; le long des quais d'Amsterdam aux devantures fleuries ; sur la Voie impériale, au Capitole, à Rome, et sous les voûtes du Mont-Cassin ; ou devant quelque étal de bouquiniste madrilène aux alentours brûlants du Prado. Il allait, trottant menu, le *Boedeker* en main, le nez en l'air, furetant, voyant tout, notant tout, avec, au coin des lèvres, le pli discret d'un humour souriant. On se perdait, on se retrouvait, on banquetait, on pérorait, on compulsait les bouquins vénérables de quelque bibliothèque fameuse, on accumulait des brochures, pour se rencontrer une dernière fois à la frontière, heureux et las, échangeant les au-revoir et les promesses de rendez-vous au congrès suivant.

Que reste-t-il, hélas ! de ces souvenirs d'antan, et des cadres où se déroulèrent ces ébats ? Nous avions déjà foulé à Louvain les restes calcinés de la bibliothèque. Une guerre nouvelle, d'abord déchainée sur l'Espagne, s'est abattue sur le reste du monde, accumulant les ruines, préparant à l'intellectualité une éclipse dont on n'ose mesurer ni les ravages ni la durée.

Maintenues pendant les premiers mois des hostilités, nos séances s'interrompirent après mai 1940 et ne reprisent qu'en novembre. Fosseyeux n'y apportait plus qu'une activité alanguie. Ses forces déclinaient sous l'effet d'une longue et cruelle maladie qui, à partir de novembre 1941, l'écarta définitivement de nos réunions. Il alla chercher asile à l'hôpital Broussais. Une opération grave ne fit que retarder l'issue fatale. Il ne s'illusionnait guère, et attendait sa fin prochaine avec une chrétienne résignation, continuant toutefois à suivre de loin nos travaux et la publication du bulletin. Le 6 juillet 1942, pensant trouver quelque amélioration dans l'atmosphère du pays de sa femme, et des conditions matérielles meilleures que celles d'un Paris affamé, il partait pour Echiré-Saint-Gelais (Deux-Sèvres). Là, m'écrivait-il, « nous avons notre tombeau de famille ; en cas de trépas inopiné, je serai tout arrivé ». Mais, à dix kilomètres de Niort, les soins médicaux s'avéraient quelque peu incertains. Notre ami dut se faire transporter à l'hôpital de Niort. « Il règne, disait-il, un calme parfait qui est comme le prélude de la grande paix éternelle. » — Et encore, le 20 août : « Je n'ose plus faire aucun projet. J'écoute tomber les heures sur ma chaise longue, sur une terrasse bienfaisante où les petits oiseaux qui m'entourent chantent, comme saint François, leur cantique au soleil. » Il allait bientôt entonner comme eux son cantique : mais c'était le *Nunc dimittis servum tuum*. Il s'est éteint pieusement à Niort le 20 octobre 1942 à l'âge de 67 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

Du disparu, nous garderons le souvenir. Il est allé rejoindre le cortège invisible des morts qui furent les compagnons de nos travaux. Ces amis d'hier, nous les évoquons avec plus d'ardeur, dans la lumière heureuse d'un passé dont nous sentons mieux le prix au milieu des anxiétés du présent et dans l'attente des jours sombres de demain.

Dans le désarroi de la tourmente, bien des consciences inquiètes se demandent maintenant où est le devoir. Il en est un qui s'impose : celui de maintenir, en dépit des obstacles, la flamme de l'intellectualité française.

A ce devoir d'esprit, notre collègue n'a point failli.

Il y a deux parts dans l'œuvre humaine : l'activité quotidienne, utile, mais éphémère. De la sienne, il réserva le meilleur lot à notre compagnie et à d'autres cercles érudits : Commission du Vieux Paris, Société de l'Histoire de Paris, Société des Etudes historiques, Société historique du 4<sup>e</sup> arrondissement, Société d'Histoire de l'Eglise de France dont il fut trésorier depuis 1935 jusqu'en 1938. Il avait même fréquenté un petit cercle d'amis de Port-Royal qui se réunissait boulevard Saint-Michel, et où pontifiait M. Gazier. Et puis, il y a ce qui survit. Historien de la charité, Fosseyeux a continué l'œuvre des Léon Lallemand et des Chevalier ; donné une suite aux travaux de Coyecque sur l'ancien Hôtel-Dieu ; retracé les fastes de nombreux hôpitaux oubliés. Ces pages de bon aloi seront toujours utilement consultées.

#### PUBLICATIONS DE M. FOSSEYEUX

- \* *Les archives de l'Assistance publique : une addition au fonds de l'Hôtel-Dieu*, [avec A. Mesureur], P., Berger-Levrault, 1905, 55 p. in-8°.
- Les grandes fondations : l'Hospice Debrousse (1892-1908)* [avec A. Mesureur], P., Berger-Levrault, 1908, 80 p. in-8°, fig. et plan.
- Les grands travaux hospitaliers (1903-1909), l'hôpital Saint-Antoine*, [avec A. Mesureur], P., Berger-Levrault, 1909, 56 p. in-8°, grav. et plan.
- Les grands travaux hospitaliers, l'hôpital Claude-Bernard*, 1905-1910, P., Berger-Levrault, 1910, 80 p. in-8°, fig. et plan.
- Inventaire des objets d'art appartenant à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1910, VII-191 p. in-8°, et pl. h. t.
- Registres de tailles du XVII<sup>e</sup> siècle conservés aux archives de l'Assistance publique de Paris*, P., Champion, 1910, 6 p. in-8°.
- Les grands travaux hospitaliers, Hôpital maritime de Berck-sur-mer*, 1861-1911, P. Berger-Levrault, 1911, 82 p. in-8°, fig. et 5 plans.

- ✓ *Les Comités de bienfaisance des sections du Finistère et du Panthéon, La Révolution française, juin 1911 et P., Maretteux, 1911, 30 p. in-8°.*
- \* *Les écoles de charité à Paris sous l'ancien régime et dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, XXXIX, 192 p. et t. à p., P., 1912, 144 p. in-8°.*

**Dans la « France Médicale » :**

- \* *Les comptes du sommelier de l'ancien l'Hôtel-Dieu, avec A. MESUREUR, 52<sup>e</sup> année, n° 7, 10 avril 1905, p. 124-125.*
- \* *Un hôpital temporaire au Faubourg Saint-Antoine en 1848, l'hôpital de Bon-Secours, 1846-1852, 57<sup>e</sup> année, n° 11, 10 juin 1910, p. 201-204.*

**Dans la « Revue d'Histoire de l'Eglise de France »:**

- \* *Les Ecoles de charité à Paris sous l'ancien régime et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, IV, p. 596.*
- \* *Les premiers budgets municipaux d'assistance. La taxe des pauvres au XVI<sup>e</sup> siècle, XX, juillet-sept. 1934, et t. à p., P. 1934, 28 p. in-8° et divers C. R. critiques ou budgétaires.*
- \* *Les saints protecteurs contre la male mort au Moyen Age et à la Renaissance, XXIX, 1935, p. 339-349.*
- \* *Un médecin français en Ethiopie au XVII<sup>e</sup> s., XXXII, 1936, p. 117-121.*
- \* *Cure balnéaire et thaumaturgique des aliénés au moyen âge, XXXIII, 1939, p. 21-32.*
- \* *Les soins aux blessés de guerre en France, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s., XXXVI, 1941, p. 18-30.*  
et nombreux C.R. critiques ou analyses bibliographiques.

**Dans les congrès internationaux d'histoire de la médecine :**

- \* *Les aliénés à Paris. L'hospitalisation des aliénés à Paris sous l'Ancien Régime, 1<sup>er</sup> congrès, Anvers 1920, Liber memorialis, p. 133-142.*
- Dante et la médecine de son temps, 2<sup>e</sup> congrès, Paris 1921, comptes rendus, p. 275-281.*
- \* *Les études anatomiques de Descartes en Hollande, 1628-1649, 3<sup>e</sup> congrès ; Londres 1922, Proceedings, p. 121-124.*
- \* *L'Institut historique de Paris et l'Histoire de la médecine, 1834-1846, 4<sup>e</sup> congrès, Bruxelles 1923, 8 p.*
- \* *Les établissements hospitaliers de Hollande vus par un Français à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, 6<sup>e</sup> congrès, Leyde-Amsterdam, 1927, p. 195-199.*
- \* *Médecins italiens correspondants de l'Académie des Sciences de Paris (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), 8<sup>e</sup> congrès, Rome, 1930, Atti, p. 189-195.*
- \* *La De triplici vita de Marsile Ficin, ibid., p. 440-448.*

## LE DOCTEUR VICTOR-LUCIEN HAHN

Docteur Victor-Lucien Hahn, Conservateur honoraire de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris.

Né le 16 septembre 1872 à Batna (Algérie), garnison de son père, médecin militaire.

Décédé le 2 septembre 1942 à Paris, des suites d'une affection cardiaque insidieusement développée depuis une grave maladie subie en 1937, année de sa mise à la retraite et du décès de Mme Hahn.

*Famille* : alsacienne, émigrée de Strasbourg, famille de médecins : M. Hahn était fils, neveu, frère et père de médecins.

*Etudes* : fortes études scientifiques et littéraires au Lycée de Mâcon, baccalauréat ès lettres (19 juillet 1890), baccalauréat ès sciences (6 novembre 1890), études de médecine (1890-1897). Elève des professeurs I. Strauss, P. Bergé, Schwartz, A. Laboulbène.

En 1890, son oncle, le Docteur F.-Louis Hahn était bibliothécaire en Chef de la Faculté. C'est pourquoi il vient à Paris pour faire ses études médicales, qu'il poursuit tout en étant auxiliaire à la Bibliothèque.

Certificat d'aptitude aux fonctions de Bibliothécaire Universitaire le 25 juin 1896.

Il ne cessera plus d'unir en tous ses travaux la médecine et les livres, ainsi que sa thèse, restée classique, le montre déjà.

*Thèse* : « Essai de bibliographie médicale. Etude analytique des principaux répertoires bibliographiques concernant les sciences médicales ; de leur utilité dans les recherches scientifiques » (soutenue le 22 juillet 1890).

*Carrière administrative et technique* : Auxiliaire à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 28 novembre 1897, Délégué aux fonctions de Sous-Bibliothécaire, 29 oct. 1896 ; Sous-Bibliothécaire, 1<sup>er</sup> octobre 1897 ; Bibliothécaire de la Société de Chirurgie

(fonctions assurées simultanément), 1900-1910 ; Bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque de la Faculté, 1<sup>er</sup> nov. 1908 ; Bibliothécaire en chef (succédant à son oncle), 1<sup>er</sup> novembre 1920 ; Membre de la Section permanente de la Commission Supérieure des Bibliothèques, 1926-1936 ; Retraité après 5 mois de prorogation (son fils lui succède), 1<sup>er</sup> avril 1937 ; Conservateur honoraire, 24 avril 1937.

Réorganisation des collections de la Bibliothèque, direction des travaux qui transforment les locaux par la création de la grande salle de lecture, l'installation des magasins actuels (1908), réorganisation des catalogues, création du catalogue analytique.

*Carrière scientifique* : Thèse cf. ci-dessus ; « Les collections artistiques de la Société de Chirurgie de Paris ; 1843-1908 » (Paris, Masson, 1908 ; en col. avec E. Wickersheimer).

Nombreux articles, depuis 1899. Collaboration à la *Grande Encyclopédie*, au Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques, aux périodiques *Janus*, *Revue d'hygiène infantile*, *Archives générales de chirurgie*, *Annales des maladies vénériennes*, *Archives des maladies de l'appareil digestif*, *Presse médicale* ; *Presse thermale*, *Annales d'endocrinologie* ; « Petit dictionnaire des termes techniques médicaux et scientifiques » in Annuaire du Praticien, 1939, Tome I.

Traductions d'ouvrages médicaux en langue allemande :

Adam (Curt). — Précis de thérapeutique oculaire. Traduction sur la 2<sup>e</sup> édition allemande par L. V. Hahn. Paris, Gittler, 1911, in-8°, 293 pp., fig.

Bockenheimer (Ph.). — Atlas de chirurgie clinique. Traduction française par V.-L. Hahn. Paris Gittler, 1911, gr. in-8°, xvi-391 pp., 120 pl.

Stekel (W.). — Les états d'angoisse nerveux et leur traitement. Avant-propos et traduction de V.-L. Hahn, d'après la 4<sup>e</sup> éd. all. Paris, Payot, 1930, in-8°, 703 pp.

Secrétaire de la Rédaction du Répertoire de la Médecine Internationale 1910-1914.

Secrétaire de la Société française d'histoire de la Médecine.

Conférence sur la bibliographie médicale (Cours d'histoire de la médecine).

*Services militaires* : Médecin aide-major de 2<sup>e</sup> classe (17 février 1898).

Mobilisé le 2 août 1914. Part en Haute-Alsace comme médecin de bataillon au 334<sup>e</sup> Régiment (2 août 1914-16 janvier 1915). Pendant la retraite d'août 1914, sa belle conduite est remarquée de son chef, tué au moment où il allait le citer. Ambulance 4-58 (17 janvier-6 mars 1915). Groupe de brancardiers divisionnaires

47° (7 mars 1915-25 avril 1915). Adjoint au médecin-chef de la Gare régulatrice de la 7<sup>e</sup> Armée et Commandement d'Etapes G. R. (1<sup>er</sup> mai 1915-21 février 1918) à Gray. Affecté au Gouvernement Militaire de Paris et détaché à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce (23 février 1918.) Démobilisé le 22 février 1919.

*Distinctions honorifiques.* — Officier d'Académie, 1902 : Officier de l'Instruction publique (1908) ; carte d'ancien combattant de la guerre 1914-1918 ; Chevalier de la Légion d'honneur (titre militaire) (10 juillet 1917) : « Médecin très dévoué, d'un zèle à toute épreuve. Assure son service avec une grande compétence et une activité inlassable. »

Dans sa séance du 28 janvier 1937, l'Assemblée de la Faculté de Médecine de Paris a adopté la proposition suivante, à l'unanimité, sur la proposition de M. le Doyen Roussy : « L'Assemblée apprend avec regret et émotion le départ de M. le Dr L. Hahn, de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine. Elle est unanime à l'assurer en cette circonstance, de ses profonds sentiments de reconnaissance pour les éminents services, que, pendant 41 ans, comme Bibliothécaire puis comme Bibliothécaire en Chef, il a rendu au personnel enseignant de la Faculté aussi bien qu'aux étudiants, par sa vaste érudition et sa constante obligeance... »

(Extr. proc. verb., séance du 18-1-1937.)

*Caractéristiques :* Au cours de 52 années de présence (1890-1942) à la Bibliothèque, le Dr L. Hahn, qui n'avait pas cessé de demeurer à la disposition de tous après sa retraite, s'est dépensé sans compter pour aider les travailleurs. Il accueillait professeurs, étudiants, visiteurs, avec la même bonne grâce ; son affabilité inépuisable ne laissait jamais insatisfaite une demande de renseignements. Sa connaissance légendaire de la Bibliothèque lui permettait de mettre à la disposition immédiate non seulement les livres, mais encore les articles anciens et récents, et on ne se lassait pas de recourir à cette bibliographie vivante et souriante, offerte avec un si vrai désir de parfaire tout travail pour lequel on avait eu recours à lui.

**LEON BRODIER**

par

Raymond NEVEU

C'est avec une émotion profonde que nous avons appris, très tardivement d'ailleurs, le décès de notre regretté président Léon Brodier, qui ne comptait que des amis parmi nous.

Dans les heures sombres que nous vivons, les deuils se multiplient et les vides sont plus pénibles encore.

Permettez-moi d'évoquer très rapidement sa mémoire.

Membre de la Société Française d'histoire de la médecine depuis de longues années, il fut élu président, le 11 janvier 1936 et succéda au regretté Professeur Mauclaire.

J'ai encore présent à l'esprit cette séance et je le revois se levant timidement, car il était la modestie même, pour lire son allocution. Je revois « son grand corps ascétique, à la tête chevaline, au menton prognathe, au visage blême », comme l'a si bien décrit M. Milian dans l'article qu'il lui a consacré dans le « Paris Médical », et, je comprends très bien qu'il fut un très intéressant modèle pour le dessinateur Barrère, car ses traits ne manquaient pas de caractère.

Le dos légèrement voûté, rajustant de temps à autre son lorgnon, Brodier lut son allocution lentement, sobrement, sans éclats de voix, avec cette bonhomie qui était sa caractéristique.

Cette allocution, c'était une sorte de plaidoyer pour s'excuser d'occuper une place, qu'à tort, il ne croyait pas mériter — et c'est avec une sincérité profonde — car Brodier était un grand sincère — qu'il esquissa son sentiment d'inquiétude en prenant place au fauteuil de la présidence.

Retenant une phrase lapidaire prononcée en l'an IV par un professeur oublié d'histoire de la médecine — il n'est pas le seul, hélas ! — Jean Goulin, il termina son discours par cette phrase :

« Il y a certaines choses que j'ignore relativement à cette

place ; mais ce que je n'ignore pas, c'est qu'il faut la remplir avec honneur, avec exactitude, et, avec zèle. »

Nulle phrase ne pouvait être mieux placée que dans la bouche de notre regretté ami.

Toute sa vie Brodier fut un grand modeste, il vécut toujours dans la simplicité la plus grande, quasi ascétique.

Pierre Loti a dit un jour que l'homme se créait des besoins, Léon Brodier lui n'eut jamais de besoins, car il savait se contenter de peu.

Il était réconfortant de voir au milieu de notre agitation moderne, où tant d'appétits farouches, et disons le mot, souvent hypocrites s'affrontent, un homme aussi profondément honnête et détaché des biens de ce monde.

Il vivait seul dans un entresol bien sombre et bien triste de la rue de Bruxelles.

M. Milian a remarquablement décrit ce modeste intérieur et je m'en voudrais de ne pas vous lire ce passage :

« On sonnait. Une vieille femme, après une longue attente et de nombreux bruits de chaînes et de verrous de sûreté vous introduisait dans un petit vestibule où l'on était perdu d'obscurité. Personne n'a jamais vu de clients dans son maigre salon de velours rouge d'Utrecht, éteint sous la poussière, avec son guéridon bancal où mouraient quelques illustrations, épaves de plusieurs années. »

Peu de temps avant la tourmente actuelle, sa santé fort précaire était si profondément altérée qu'il prit la résolution de quitter Paris et d'aller finir ses jours chez un de ses neveux à Valenciennes, malheureusement, les tristes événements que nous savons l'obligèrent à se replier dans le Midi, à Toulouse, où il mourut loin de ses amis, au milieu d'atroces souffrances, qu'il a dû savoir dominer cependant, car son corps débile renfermait une âme forte de très grande élévation.

Notre société perd en lui non seulement un membre fidèle, mais aussi un collègue dont l'érudition nous était précieuse, le musée perd un de ses bienfaiteurs, car il n'y avait pas de séance où il ne m'apportait quelques gravures, quelques autographes, qu'il me donnait en disant « n'en parlez pas, cela n'a pas de valeur », avec cette modestie qui fut l'image de toute sa vie...

Et c'est cette modestie, justement, qui l'a empêché de publier comme il aurait pu, comme il aurait dû le faire. Feuilleter notre bulletin, vous verrez peu de choses de lui, car il était trop consciencieux, scrupuleux à l'excès et craignait toujours que ses articles ne soient pas au point.

Mais nous avons de lui une œuvre remarquable « La vie d'Alibert, médecin de Saint-Louis » que l'on relit toujours avec plaisir et profit.

Au Congrès de dermatologie, à Budapest, il présenta un rapport sur l'histoire de la dermatologie française au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est permis de regretter que son histoire de Bazin n'ait pas été imprimée. Je souhaite qu'un jour elle puisse paraître, car je suis sûr que ce serait une belle suite à la vie d'Alibert.

Je vous demande pardon, messieurs, d'avoir été un peu long, et, peut-être fastidieux, ma seule excuse est que je me suis laissé emporter par l'amitié que je garde toujours à mon regretté ami.



